RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR 2019

EMPLOI OUTRE-MER



PROGRAMME 138

Emploi outre-mer

PROGRAMME 138

EMPLOI OUTRE-MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 4
Objectifs et indicateurs de performance 6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 11
Justification au premier euro 18
Opérateurs 54

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel BERTHIER
Directeur général des outre-mer
Responsable du programme n° 138 : Emploi outre-mer

Les actions menées en 2019 à travers le programme 138 « Emploi outre-mer » visent à assurer le développement économique local et la création d'emplois outre-mer, par deux moyens principaux :

- d'une part, le **renforcement de la compétitivité des entreprises** (exonérations de cotisations sociales patronales, aides directes) ;

- d'autre part, **l'amélioration de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi**, notamment les jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions menées par le service militaire adapté (SMA) et celles de l'Agence pour le développement de la mobilité outre-mer (LADOM).

En 2019, les départements d'outre-mer ont connu une nouvelle progression de l'emploi salarié marqué par une croissance de + 3,6 %. Cette progression a été particulièrement significative pour les entreprises bénéficiant des exonérations de cotisations sociales patronales qui ont vu l'emploi salarié croître de +4 %. Même si le taux de chômage demeure plus important qu'en métropole (35 % à Mayotte, de 18 % à 25 % dans les autres DROM, contre 9 % en métropole), le taux de croissance de l'emploi a doublé par rapport à l'évolution 2017-2018.

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, des dispositifs adaptés de réduction des cotisations sociales afférentes aux salaires et aux revenus tirés d'activités indépendantes ont été mis en place. Leur traduction budgétaire en loi de finances a permis de verser aux entreprises ultramarines, en 2019, 1 390 millions d'euros par compensation des exonérations de cotisations sociales patronales, montant en forte hausse par rapport à l'exécution 2018 (1 165 M€).

Les ressources budgétaires nouvelles dégagées par la réforme de la TVA non perçue récupérable (NPR) ont permis de financer une partie de ces dispositifs d'exonération de charges, mais aussi de nouvelles mesures en faveur des entreprises ultramarines, regroupées dans une action nouvelle du programme 138, créée en 2019 (action 4 – financement de l'économie). Ces mesures nouvelles, mobilisant la Banque publique d'investissement (fonds de garantie Avance +, prêt de développement outre-mer, subvention d'investissement et soutien au micro-crédits) visent toutes à permettre l'amélioration de la trésorerie des entreprises. Elles ont représenté en 2019 38 M€ en AE et 30 M€ en CP.

Parmi les mesures nouvelles, le soutien au micro-crédits a mobilisé 2,5 M€ en AE=CP, en très forte croissance par rapport à 2018 (50 K€ mobilisés en 2018).

Parallèlement, le dispositif d'aide au fret, élargi et renouvelé par l'article 71 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer et le décret n°2017-147 du 16 octobre 2017 a été poursuivi, mobilisant 6 M€ en 2019.

L'amélioration de la qualification professionnelle des actifs ultramarins repose sur l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Cet accompagnement est assuré par des dispositifs de formation professionnelle sur les territoires ultramarins, au travers notamment des actions tant du Service militaire adapté (SMA) que de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM).

Le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif original s'adressant aux jeunes ultramarins âgés de 18 à 26 ans en difficulté scolaire ou professionnelle, qui allie développement citoyen et formation professionnelle dans un environnement militaire. Il s'agit d'un outil majeur dans la réalisation des actions en faveur des jeunes, qui a accueilli, en 2019, 5 787 jeunes, mais en maintenant son taux d'insertion à 81 % des volontaires stagiaires en fin de contrat. Il a ainsi de nouveau atteint et même dépassé ses objectifs de performance fixés.

Par ailleurs, l'État finance les dispositifs de formation en mobilité que met en œuvre l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM). Ces dispositifs offrent aux jeunes ultramarins la possibilité d'accéder à une offre de formation non présente ou saturée sur leur territoire et en adéquation avec leur projet professionnel.

LADOM a mis en place, conformément à l'article 48 de la loi EROM, le programme « Cadres pour Mayotte » : 30 bénéficiaires ont intégré ce dispositif. Ce programme a pour objectif d'assurer une meilleure adéquation entre les formations supérieures suivies par les étudiants mahorais et les besoins prioritaires de Mayotte en matière d'emplois dans les secteurs déficitaires ou porteurs en termes de développement économique.

L'ouverture à l'international des dispositifs du Passeport Mobilité Formation Professionnelle (PMFP) et du Passeport Mobilité Stage (PMSP) aux bassins d'emplois régionaux, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 30 juin 2019, a été prolongée par arrêté du 5 août 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, et pérennisée dans le cadre de la loi de finances pour 2020. Près de 50 personnes ont profité de cette extension géographique.

En 2019, le nombre de bénéficiaires de LADOM a progressé de 2 350 à 2818 (+ 468), avec un nombre de mesures en léger recul par rapport à 2018 (3 765 mesures en 2019, pour 3 958 en 2018), ce qui se traduit budgétairement par un léger tassement des engagements (19,6 M€ en 2019 pour 22,6 M€ en 2018). Cette situation découle de la dynamique des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, intégrés aux contrats de convergence et de transformation.

L'indicateur d'insertion s'établit pour sa part à 60,4 %, en légère hausse par rapport à l'exercice 2018 (59,7 %).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand**
INDICATEUR 1.1	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM
OBJECTIF 2	**Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées**
INDICATEUR 2.1	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat
INDICATEUR 2.2	Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand

INDICATEUR 1.1 mission
Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer au titre de la même année	Nombre décimal	-0,5	-0,4	0,4	0	0,6	0,6
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises analogues de métropole	Nombre décimal	0,5	0,7	2	1,5	2,7	2,5

Commentaires techniques

Source des données : (source externe) Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

Les données sont fournies par l'ACOSS en février de chaque année et font l'objet de mises à jour annuelles. Les chiffres des réalisations indiquées dans le tableau ci-dessus sont donc susceptibles d'être revus dans les prochains documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur :

L'indicateur concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

Les entreprises prises en compte sont celles appartenant aux secteurs mentionnés dans la description du programme ainsi que celles comportant moins de 11 salariés.

Sous-indicateur 1 : l'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les entreprises exonérées de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, le taux de croissance global de l'emploi salarié outre-mer durant la même période.

Sous-indicateur 2 : les entreprises analogues prises en compte en métropole sont celles des secteurs d'activité éligibles outre-mer au dispositif d'exonérations de cotisations sociales et celles de moins de 11 salariés. L'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les secteurs et entreprises exonérés de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, ce même taux dans les entreprises analogues (secteurs d'activité éligibles outre-mer, entreprises de moins de 11 salariés) de l'hexagone.

Période de référence : les données prises en compte pour le calcul de cet indicateur sont des données trimestrielles comprises dans une période s'étendant du 1er octobre de l'année n-1 au 30 septembre de l'année n afin de caler le calendrier sur la date de diffusion des données fournies par l'ACOSS.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur n°1.1, « Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM », vise à rendre compte des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'objectif n° 1 « Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand ».

Les données sur l'évolution du taux de croissance de l'emploi salarié témoignent du contexte économique et social global en outre-mer. Le soutien aux entreprises, par le biais des exonérations sociales, influe sur ce contexte mais ne constitue pas un facteur unique agissant sur la croissance ou l'emploi. Son impact, diffus, ne peut se dégager aisément, ce qui conduit à privilégier une analyse tendancielle et comparative entre les secteurs exonérés et avec ceux de l'Hexagone après révision des données sur la base de la nomenclature d'activité des communautés européennes (NACE 2008).

L'effectif des entreprises des DOM (hors Mayotte) a continué de progresser en 2019 : il atteignait 337 041 salariés à la fin de cette année alors qu'il était de 325 458 en 2018 et 318 743 en 2017. Le taux de croissance des entreprises entre 2018 et 2019 est supérieur de 1,5 point à celui constaté entre 2017 et 2018.

En 2019 comme en 2018, la croissance de l'emploi salarié concerne toutes les entreprises quelle que soit leur situation vis-à-vis des dispositifs d'exonération de cotisations (+ 3,6 %).

Les entreprises exonérées ont créé plus d'emplois en 2019 que les entreprises non ciblées par les dispositifs (+ 0,6 point).

L'ensemble des territoires enregistrent une augmentation des effectifs salariés des entreprises exonérées :

- la Guyane poursuit la tendance observée en 2018 avec + 4,9 % en 2019 ;
- l'évolution est également marquée pour la Guadeloupe, avec une hausse de +5% des effectifs salariés dans les entreprises exonérées, soit +3 points par rapport à l'évolution 2017-2018 ;
- la croissance de l'emploi est également soutenue pour la Martinique et la Réunion (+ 3,8 % et + 3,7 %) après une période 2017-2018 marquée par une faible croissance de l'emploi dans ces entreprises (+ 0,6 % et + 1,5 %).

Une croissance plus marquée dans les secteurs aidés des DOM que ceux de la France hexagonale.

La comparaison des taux de croissance de l'emploi salarié constatés, respectivement, dans les entreprises exonérées des DOM (hors Mayotte) et dans les entreprises hexagonales comparables (sous-indicateur 2) reste favorable à l'outre-mer.

En effet, le taux de croissance de l'emploi salarié est supérieur de 2,7 points à celui des entreprises métropolitaines. L'écart s'est nettement accentué par rapport à 2018 où il était de 0,7 point (chiffre actualisé).

Au regard de la situation en France hexagonale les mesures d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale outre-mer continuent de participer au soutien de l'emploi salarié dans les DOM, en particulier dans les très petites entreprises et les secteurs aidés. Le ministère des outre-mer demeure néanmoins attentif à ce que ces mesures bénéficient aux secteurs potentiellement porteurs d'emplois ou à ceux auxquels elles sont nécessaires pour préserver l'emploi.

OBJECTIF 2

Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées

INDICATEUR 2.1 mission

Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat	%	77	82	78	80	81	78
Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle	%	11,3	11,4	<=12	<=12	10	<=12

Commentaires techniques

L'insertion se concrétise par l'obtention d'un contrat de travail (du CDD d'un minimum de 1 mois à CDI ou contrat en alternance) ou par la délivrance d'une attestation d'accès à un stage qualifiant (minimum titre V) en vue d'une formation (militaire ou civile, en outre-mer ou en métropole).

Source des données :

(source interne) Logiciel d'Administration et de Gestion Outre-mer Nouvelle génération (LAGON).

Ces résultats sont recueillis par l'état-major du SMA grâce à LAGON, système d'information (SI) déployé dans les unités du SMA et devenu SI métier de référence depuis le 1er janvier 2016. Les données sont saisies par les régiments responsables de l'archivage des pièces justificatives. Chaque unité du SMA (sept au total) répond de manière obligatoire aux échéances fixées (soit 100 %). Si les conditions d'insertion du volontaire ne sont pas connues, alors celui-ci est comptabilisé comme non inséré par le SMA.

Sous-indicateur 2.1.1 « taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat »

Ce sous-indicateur mesure le taux de volontaires stagiaires du SMA qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle dans les six mois suivant la sortie du SMA (fin de contrat).

NB : Compte tenu de leur mode de vie et de la structure familiale et économique, les Amérindiens originaires des communes de l'intérieur en Guyane qui achèvent avec succès leur formation au sein du SMA et qui retournent dans leur village sont depuis 2017 comptabilisés comme insérés.

Mode de calcul : Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires insérés et le nombre de volontaires stagiaires formés (fin de contrat) dans l'année. Sont comptés comme insérés, les volontaires stagiaires qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle en fin de contrat ou dans les six mois qui suivent la fin de contrat.

Sous-indicateur 2.1.2 « taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle »

Ce sous-indicateur, créé dans le PAP 2013, complète l'analyse du précédent en indiquant le taux de sortie anticipée du SMA, c'est-à-dire le pourcentage de volontaires stagiaires qui renoncent à effectuer la totalité du parcours SMA et qui partent sans être insérés.

Mode de calcul :

Le taux de sorties anticipées est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires, non insérés et n'ayant pas effectué la totalité de leur parcours au sein du SMA, et le nombre total de volontaires stagiaires incorporés. Il convient néanmoins de noter que sont inclus dans ce calcul les volontaires exclus du dispositif pour raison médicale.

INDICATEUR 2.2

Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.	%	64,8	59,7	61	61	60,4	62

Commentaires techniques

Source des données :

Source externe : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)

LADOM réalise des enquêtes auprès des bénéficiaires des mesures de formation professionnelle en mobilité et le suivi est informatisé. L'indicateur est calculé uniquement pour les bénéficiaires dont les situations sont connues. Le pourcentage de réponse aux enquêtes sur le devenir des bénéficiaires des mesures (nombre des dossiers renseignés) a donc une conséquence directe sur le calcul de l'indicateur.

Construction de l'indicateur :

L'insertion professionnelle à laquelle l'indicateur fait référence est une solution durable au regard de l'emploi, et se comprend donc au sens large car il peut s'agir d'un CDI, d'un CDD de plus de 6 mois ou d'une action de formation qualifiante.

L'indicateur est calculé pour les jeunes ayant bénéficié du dispositif de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat

En 2019, 5 787 volontaires ont bénéficié du dispositif de formation offert par le SMA.

Les tests organisés auprès des volontaires stagiaires dans le cadre de leur formation ont permis de déterminer que 44% d'entre eux étaient en très grande difficulté de lecture. C'est une situation qui se rapproche de l'illettrisme tel qu'il est défini selon les critères établis par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Le sous-indicateur 2.1.1 mesure le taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat.

Une insertion maintenue à un haut niveau

En 2019, le taux d'insertion a atteint 81,21 %. Le SMA a donc réussi à maintenir son niveau d'insertion. Cette performance résulte du développement résolu, depuis plusieurs années, de partenariats opérationnels avec des acteurs économiques locaux majeurs (Engie, Seris, EVESA, etc.), les chambres consulaires et des organismes de formation locaux ou métropolitains (centres de formation des apprentis (CFA), l'association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ACSEA), l'institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS), l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), l'association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France (AOCDTF), etc.). Ces résultats sont également le fruit de la maturité atteinte par les processus de recrutement, de formation et d'insertion du dispositif malgré un taux d'encadrement faible.

Qualité de l'insertion professionnelle

L'insertion des volontaires stagiaires du SMA se répartit de la façon suivante : environ 57 % dans l'emploi durable (CDI, CDD > 6 mois, alternance), 23 % dans l'emploi de transition (CDD de 1 à 6 mois) et près de 20 % dans une poursuite de formation professionnelle.

Enfin, 14 % des volontaires stagiaires insérés rejoignent un parcours de mobilité grâce, notamment, au concours de l'opérateur LADOM.

Le partenariat avec LADOM est stratégique pour le SMA car il lui permet de répondre efficacement à la double problématique d'un marché de l'emploi saturé dans les départements et collectivités d'outre-mer et d'une offre de formation qualifiante ne couvrant pas tous les besoins locaux.

Ainsi, en dépit d'un contexte socio-économique toujours délicat, le SMA est parvenu à atteindre son objectif grâce à une politique partenariale dynamique.

Le sous-indicateur 2.1.2 mesure le taux de sorties négatives anticipées.

Le taux d'attrition négative, c'est-à-dire le taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle, en 2019, est de 10,02 % en amélioration par rapport à 2018, ce qui témoigne des efforts effectués dans la fidélisation des volontaires recrutés.

L'attrition négative reste contenue mais sous forte tension, dans un contexte de concurrence des dispositifs proposés aux jeunes dans les départements d'outre-mer.

Indicateur 2.2 : Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité

L'analyse du taux d'insertion professionnelle est réalisée à partir des données de situation 6 mois après la sortie de formation.

En 2019, 79 % des participants à une action en mobilité mise en œuvre par LADOM ont validé une certification, un titre ou un diplôme. Ce taux est en augmentation par rapport à l'exercice 2018 (77,4 %).

L'indicateur d'insertion s'établit pour sa part à 60,4 %, résultat satisfaisant par rapport à la cible, et en légère hausse par rapport à l'exercice 2018.

Il est relevé l'important taux d'accès à l'emploi pour les métiers de la santé (82,6 %) et le domaine du transport logistique (68,5 %). A l'inverse, les secteurs du social (51,8 %) et du tourisme (50 %) connaissent une plus grande difficulté d'insertion, le tourisme a notamment été impacté par les mouvements sociaux qui ont entraîné une baisse de l'offre.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux entreprises				*1 505 447 963* 1 390 465 323		***1 505 447 963*** **1 390 465 323**	*1 505 447 963*
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	*159 681 065* 154 165 418	*39 850 000* 64 921 118	*12 186 130* 13 583 575	*35 717 576* 33 576 205	*2 300 000* 2 000 000	***249 734 771*** **268 246 316**	*266 134 771*
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		*2 100 000* 2 770 437		 65 080		***2 100 000*** **2 835 517**	*2 100 000*
04 – Financement de l'économie		 155 635		*23 500 000* 41 854 663		***23 500 000*** **42 010 297**	*23 500 000*
Total des AE prévues en LFI	***159 681 065***	***41 950 000***	***12 186 130***	***1 564 665 539***	***2 300 000***	***1 780 782 734***	***1 797 182 734***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+21 749 816				+21 749 816	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 078 128	-71 463 118				-75 541 246	
Total des AE ouvertes	155 602 937	1 571 388 367				1 726 991 304	
Total des AE consommées	**154 165 418**	**67 847 190**	**13 583 575**	**1 465 961 271**	**2 000 000**	**1 703 557 453**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux entreprises				*1 505 447 963* 1 390 302 410		***1 505 447 963*** **1 390 302 410**	*1 505 447 963*
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	*159 681 065* 154 165 418	*39 850 000* 62 906 173	*15 642 589* 21 538 873	*36 441 839* 30 490 500	*1 900 000* 636 118	***253 515 493*** **269 737 082**	*269 915 493*
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		*2 100 000* 2 771 099		 65 080		***2 100 000*** **2 836 179**	*2 100 000*
04 – Financement de l'économie		 218 316		*23 000 000* 36 523 538		***23 000 000*** **36 741 854**	*23 000 000*
Total des CP prévus en LFI	***159 681 065***	***41 950 000***	***15 642 589***	***1 564 889 802***	***1 900 000***	***1 784 063 456***	***1 800 463 456***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+21 749 816				+21 749 816	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 078 128	-68 812 668				-72 890 796	
Total des CP ouverts	155 602 937	1 577 319 539				1 732 922 476	
Total des CP consommés	**154 165 418**	**65 895 589**	**21 538 873**	**1 457 381 527**	**636 118**	**1 699 617 525**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux entreprises				*1 056 575 495* 1 169 297 335	*1 056 575 495*	***1 056 575 495*** **1 169 297 335**
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	*154 170 286* 149 658 713	*40 850 000* 55 436 050	*17 206 000* 21 308 164	*35 240 000* 34 442 212	*247 466 286*	***263 866 286*** **260 845 139**
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		*2 525 000* 2 970 868	33 327	180 039	*2 525 000*	***2 525 000*** **3 184 234**
04 – Financement de l'économie						
Total des AE prévues en LFI	***154 170 286***	***43 375 000***	***17 206 000***	***1 091 815 495***	***1 306 566 781***	***1 322 966 781***
Total des AE consommées	**149 658 713**	**58 406 918**	**21 341 491**	**1 203 919 586**		**1 433 326 708**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux entreprises		115 798		*1 078 198 749* 1 171 576 287	*1 078 198 749*	***1 078 198 749*** **1 171 692 085**
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	*154 170 286* 149 658 713	*40 850 000* 51 894 642	*21 559 458* 14 285 119	*35 964 263* 39 240 678	*252 544 007*	***268 944 007*** **255 079 152**
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		*2 525 000* 2 982 871	55 450	183 039	*2 525 000*	***2 525 000*** **3 221 360**
04 – Financement de l'économie						
Total des CP prévus en LFI	***154 170 286***	***43 375 000***	***21 559 458***	***1 114 163 012***	***1 333 267 756***	***1 349 667 756***
Total des CP consommés	**149 658 713**	**54 993 311**	**14 340 569**	**1 211 000 004**		**1 429 992 597**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	**149 658 713**	**159 681 065**	**154 165 418**	**149 658 713**	**159 681 065**	**154 165 418**
Rémunérations d'activité	93 409 169	100 895 100	96 021 333	93 409 169	100 895 100	96 021 333
Cotisations et contributions sociales	54 704 844	57 217 212	56 402 693	54 704 844	57 217 212	56 402 693

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Prestations sociales et allocations diverses	1 544 700	1 568 753	1 741 391	1 544 700	1 568 753	1 741 391
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**58 406 918**	**41 950 000**	**67 847 190**	**54 993 311**	**41 950 000**	**65 895 589**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	58 406 918	34 750 000	60 816 606	54 901 836	34 750 000	58 821 406
Subventions pour charges de service public		7 200 000	7 030 584	91 475	7 200 000	7 074 183
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**21 341 491**	**12 186 130**	**13 583 575**	**14 340 569**	**15 642 589**	**21 538 873**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	21 393 036	12 186 130	13 607 820	14 393 405	15 642 589	21 538 873
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-51 545		-24 246	-52 836		
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**1 203 919 586**	**1 564 665 539**	**1 465 961 271**	**1 211 000 004**	**1 564 889 802**	**1 457 381 527**
Transferts aux ménages	25 594 403	33 275 000	23 472 616	31 096 519	33 999 263	19 737 010
Transferts aux entreprises	1 169 411 474	1 526 947 963	1 430 651 303	1 170 604 758	1 526 447 963	1 424 819 081
Transferts aux collectivités territoriales	1 450 000		1 451 186	905 300		1 976 700
Transferts aux autres collectivités	7 463 709	4 442 576	10 386 166	8 393 427	4 442 576	10 848 736
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières		**2 300 000**	**2 000 000**		**1 900 000**	**636 118**
Dotations en fonds propres		2 300 000	2 000 000		1 900 000	636 118
Total hors FdC et AdP		**1 780 782 734**			**1 784 063 456**	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 078 128			-4 078 128	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-49 713 302			-47 062 852	
Total*	**1 433 326 708**	**1 726 991 304**	**1 703 557 453**	**1 429 992 597**	**1 732 922 476**	**1 699 617 525**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	33 934 470	16 400 000	21 749 816	33 934 470	16 400 000	21 749 816
Total	**33 934 470**	**16 400 000**	**21 749 816**	**33 934 470**	**16 400 000**	**21 749 816**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		99 772		99 772				
03/2019		82 095		82 095				
04/2019		5 136		5 136				
05/2019		91 246		91 246				
06/2019		10 525		10 525				
07/2019		57 829		57 829				
08/2019		14 732		14 732				
09/2019		4 515		4 515				
10/2019		319 510		319 510				
11/2019		41 812		41 812				
12/2019		136 012		136 012				
01/2020		20 701		20 701				
Total		**883 885**		**883 885**				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2019		2 703 176		2 703 176				
05/2019		6 295 970		6 295 970				
06/2019		25 287		25 287				
09/2019		422 352		422 352				
10/2019		2 064 646		2 064 646				
11/2019		8 383 145		8 383 145				
12/2019		971 355		971 355				
Total		**20 865 931**		**20 865 931**				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	3 108		3 108					
Total	**3 108**		**3 108**					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2019		13 745 263		28 515 806				
Total		**13 745 263**		**28 515 806**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2019		9 899 097						
Total		**9 899 097**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/03/2019		485 125		881 206				
Total		**485 125**		**881 206**				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					4 081 236	95 592 603	4 081 236	98 209 680
Total					**4 081 236**	**95 592 603**	**4 081 236**	**98 209 680**

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	**3 108**	**45 879 301**	**3 108**	**51 146 828**	**4 081 236**	**95 592 603**	**4 081 236**	**98 209 680**

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (8)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
710105	**Non applicabilité provisoire de la TVA en Guyane et Mayotte** Régimes des départements d'Outre-Mer *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 294*	200	nc	200
710102	**Exonération de certains produits et matières premières ainsi que des produits pétroliers dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion** Régimes des départements d'Outre-Mer *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1951 - Dernière modification : 1969 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-5° et 6°*	180	167	180
210322	**Abattement applicable aux bénéfices des entreprises provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : 6338 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 44 quaterdecies*	64	58	64
710107	**Exonération de TVA des ventes et importations de riz à la Réunion** Régimes des départements d'Outre-Mer *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1954 - Dernière modification : 1954 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 295 1 2°*	1	nc	1
710104	**Régime particulier des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Déductibilité de la taxe afférente à certains produits exonérés** Régimes des départements d'Outre-Mer *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1953 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295 A*	100	-	-
710106	**Exonérations de TVA relatives à la mise en valeur agricole de terres dans les DOM** Régimes des départements d'Outre-Mer	nc	nc	nc

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 295 1 3° et 4°			
300303	**Exonération, sur agrément, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour les sociétés de recherche et d'exploitation minière dans les départements d'outre-mer** Exonérations *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2001 - code général des impôts : 1655 bis*	ε	ε	ε
300302	**Exonération, sur agrément, des bénéfices en cas de création d'activité nouvelle dans les départements d'outre-mer** Exonérations *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2006 - code général des impôts : 208 quater*	-	-	
Coût total des dépenses fiscales		**545**	**225**	**445**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux entreprises		*1 505 447 963* 1 390 465 323	*1 505 447 963* 1 390 465 323		*1 505 447 963* 1 390 302 410	*1 505 447 963* 1 390 302 410
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	*159 681 065* 154 165 418	*90 053 706* 114 080 898	*266 134 771* 268 246 316	*159 681 065* 154 165 418	*93 834 428* 115 571 664	*269 915 493* 269 737 082
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		*2 100 000* 2 835 517	*2 100 000* 2 835 517		*2 100 000* 2 836 179	*2 100 000* 2 836 179
04 – Financement de l'économie		*23 500 000* 42 010 297	*23 500 000* 42 010 297		*23 000 000* 36 741 854	*23 000 000* 36 741 854
***Total des crédits prévus en LFI **	***159 681 065***	***1 621 101 669***	*1 780 782 734*	***159 681 065***	***1 624 382 391***	*1 784 063 456*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 078 128	-49 713 302	-53 791 430	-4 078 128	-47 062 852	-51 140 980
Total des crédits ouverts	155 602 937	1 571 388 367	1 726 991 304	155 602 937	1 577 319 539	1 732 922 476
Total des crédits consommés	**154 165 418**	**1 549 392 035**	**1 703 557 453**	**154 165 418**	**1 545 452 107**	**1 699 617 525**
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 437 519	+21 996 331	+23 433 850	+1 437 519	+31 867 432	+33 304 951

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	159 681 065	1 528 579 093	1 688 260 158	159 681 065	1 531 859 815	1 691 540 880
Amendements	0	+92 522 576	+92 522 576	0	+92 522 576	+92 522 576
LFI	**159 681 065**	**1 621 101 669**	**1 780 782 734**	**159 681 065**	**1 624 382 391**	**1 784 063 456**

Trois amendements ont modifié les crédits du programme 138 à l'occasion de l'examen de la LFI pour 2019, dans l'ordre de leur adoption par les assemblées parlementaires.

Amendement n°II-742 du Gouvernement présenté en première lecture à l'Assemblée nationale : majoration de 15 M€ du programme 138.

Afin de compenser la suppression du CICE à compter du 1er janvier 2019, et de recentrer le dispositif d'exonération sur les bas salaires tout en le simplifiant, conformément aux orientations fixées par le Livre bleu des Outre-mer, l'article 8 du PLFSS prévoit, d'une part, le renforcement du niveau des exonérations pour les plus bas salaires, pour lesquels le coût du travail diminuera, même en tenant compte de la suppression du CICE, et, d'autre part, la réduction du nombre de barèmes d'exonération de six à deux : un barème de « compétitivité » pour les entreprises de moins de 11 salariés et celles appartenant au secteur du bâtiment et des travaux publics et un barème de « compétitivité renforcé » pour les secteurs qui sont prioritairement soutenus.

Le barème de « compétitivité renforcée » concerne les secteurs fragiles économiquement dans un contexte de concurrence internationale, ainsi que ceux qui contribuent au rattrapage en matière d'infrastructure de base, à la modernisation des entreprises et à la transition écologique.

Les secteurs de la presse, de la production audiovisuelle et des transports aérien et maritime ne présentant pas ces caractéristiques, ils ne figurent pas dans le PLFSS déposé au Parlement au titre des secteurs relevant du barème de « compétitivité renforcée ». Ils bénéficient en revanche du régime de droit commun « LODEOM ».

Cependant, le maintien sous ce régime se traduirait par un renchérissement du coût du travail pour ces employeurs, malgré le renforcement des allègements généraux. C'est pourquoi le Gouvernement a finalement choisi d'inclure ces secteurs dans le barème de « compétitivité » leur permettant ainsi de bénéficier, d'une exonération de cotisations totale jusqu'à 1,3 SMIC puis une dégressivité jusqu'à 2 SMIC, au même titre que le barème des entreprises de moins de 11 salariés et du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Ces exonérations complémentaires pour les secteurs cités, estimées à 15 M€, sont compensées par l'État, conformément aux dispositions de l'article L. 131-7 du code de la sécurité sociale et nécessitent une majoration des crédits du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « Outre-mer » à due concurrence.

Amendement n°II-12 (seconde délibération) du Gouvernement présenté en première lecture à l'Assemblée nationale : majoration de 12,5 M€ du programme 138.

Cet amendement a deux objets, d'une part une minoration de 2 477 424 € en AE et en CP du programme 138 et d'autre part, une majoration de 15 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Emploi outre-mer », au titre des exonérations de cotisations sociales patronales applicables à l'outre-mer (dites exonérations « LODEOM »).

Amendement n°II-642 du Gouvernement présenté en première lecture au Sénat : majoration de 65 M€ en AE=CP du programme 138.

L'amendement traduit l'effort du Gouvernement pour renforcer les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale (hors cotisations accidents du travail et maladies professionnelles) applicables à l'outre-mer dites « LODEOM » et tire les conséquences des dernières concertations engagées avec les professionnels concernés.

Dans le détail, les crédits du programme :

- sont majorés de 100 M€ au titre du renforcement du champ du dispositif, dont 10 M€ en faveur de l'innovation dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- sont minorés de 35 M€, à titre de gage, par redéploiement de crédits.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du programme 138 a été modifiée dès le projet annuel de performance par la création de l'action n°4 « Financement de l'économie », permettant d'isoler au sein de l'action n°1 la dotation dédiée aux exonérations de cotisations sociales patronales au bénéfice des entreprises ultramarines.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2019 sur le programme 138 se déclinent comme suit :

1/ Les reports

Les reports se sont élevés à 24,1 M€ en AE et 29,4 M€ en CP, dont une très large majorité concernaient les fonds de concours non consommés en gestion 2018. Ainsi, les reports de fonds de concours se sont établis à 13,7 M€ en AE et 28,5 M€ en CP. Ils correspondent aux rattachements au profit du service militaire adapté.

Les reports généraux se sont élevés à 0,5 M€ en AE et 0,9 M€, traduisant une exécution 2018 quasi intégrale des crédits du programme.

Les reports d'AE de tranches fonctionnelles se sont élevés à 9,9 M€.

2/ La loi de finances rectificative pour 2019

S'agissant du hors titre 2, la loi de finances rectificatives a annulé les montants placés en réserve de précaution en AE et en CP. Elle a procédé à une annulation supplémentaire de 72,1 M€ en AE et de 74,9 M€ en CP, correspondant à la moindre prévision de consommation des exonérations de cotisations sociales patronales.

S'agissant du titre 2, la loi de finances rectificative a procédé à une annulation de 4,1 M€ (AE=CP) de crédits hors CAS. Cette annulation correspond à la sous-exécution du schéma d'emploi en terme de volontaires du service militaire adapté.

3/ Arrêté de répartition

Un arrêté de répartition du 29 octobre 2019 a majoré les crédits de titre 2 hors CAS de 3 108 €.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits bénéficiant au programme 138 concernent, pour leur totalité, le SMA. En 2019, leur montant prévisionnel avait été évalué à 16,4 M€ en AE et CP. Le montant total du versement des fonds de concours obtenus s'élève à 20 865 931 €, dont plus de 9 M€ rattachés fin novembre 2019, et celui des attributions de produits à 883 883 € en AE=CP. Il se décline comme suit :

- **concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** à des travaux du Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer. En 2019, le régiment du Service militaire adapté de la Martinique a obtenu 3 871 685 € au titre de ce fonds de concours pour la construction de deux compagnies de formation professionnelle ;

- **concours du Fonds Social Européen (FSE) et de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ)** au profit du Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer. Dans le cadre de ses opérations conventionnées relatives à « l'insertion socio-professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi », le SMA a été crédité en 2019 de 14 481 232 € pour son action en faveur notamment de « l'intégration sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux de groupes marginalisés (...) » ;

- **participation des départements et des collectivités d'outre-mer** à diverses opérations au profit du SMA. En 2019, les rattachements de crédits ont abondé le Service militaire adapté de 2 513 015 €. Il s'agit principalement de subventions régionales destinées à la formation et à l'acquisition d'équipements à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Martinique ;

- **recettes provenant de prestations diverses** effectuées par le Service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer. Au titre de cette attribution de produit, le SMA a perçu 548 193 € en 2019. Il s'agit essentiellement des recettes issues de la taxe d'apprentissage au profit des formations du SMA éligibles.

- **produits des cessions de biens mobiliers réformés** du Service militaire adapté. L'abondement du SMA en 2019 s'est élevé à 335 690 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	798 405	23 479 428	24 277 833	798 405	23 577 850	24 376 255
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**798 405**	**23 479 428**	**24 277 833**	**798 405**	**23 577 850**	**24 376 255**

Hors titre 2, le montant de la réserve de précaution s'est établi à 1,45 % des crédits du programme afin de préserver les dépenses obligatoires de la mission, que sont les exonérations de cotisations sociales patronales, par dérogation à la règle générale fixant la réserve de précaution à 3 % des crédits HT2 du programme. Cette minoration de la réserve de précaution a eu pour corollaire une augmentation de la réserve de précaution appliquée sur le programme 123 en application du principe de solidarité entre les programmes de la mission outre-mer.

Sur le titre 2, la mise en réserve a été fixée à 0,5 % des crédits votés, soit 0,8 M€.

Les crédits mis en réserve ont été annulés par la loi de finances rectificative pour 2019.

Avertissement

La répartition des engagements et mandatements entre actions, titres et catégories doit être appréhendée avec réserve : des erreurs de saisie sont en effet constatées dans les imputations des opérations, corrigées a posteriori dans le tableau supra. Par ailleurs, il convient de noter que, s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM). En conséquence, une décomposition de la consommation des AE est nécessaire afin de faire apparaître la seule consommation des AE de l'exercice qui, pour l'année 2019, s'élève à 1 705,4 M€ au lieu de 1 703,6 M€ en tenant compte des retraits d'AE, dont 1 551,3 M€ hors dépenses de personnel, contre 1 549,4 M€.

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2019 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2019, déclinées par catégories de dépenses :

Ventilation par actions et catégories

OUTRE-MER 2019 P 138			LFI 2019 (hors FDC)		Exécution 2019 réelle (Données Chorus)		Exécution 2019 retraitée (engagements 2019 uniquement)	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1	Soutien aux entreprises	Transfert aux entreprises	1 505 447 963	1 505 447 963	1 390 465 323	1 390 302 410	1 390 302 410	1 390 302 410
		Total Action 1	1 505 447 963	1 505 447 963	1 390 465 323	1 390 302 410	1 390 302 410	1 390 302 410
Action 2	Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	Dépenses de personnel	159 681 065	159 681 065	154 165 418	154 165 418	154 165 418	154 165 418
		Dépenses de fonctionnement autres que SMA			177 331	41 136		
		Dépenses de fonctionnement du SMA	32 650 000	32 650 000	57 700 188	55 790 854	57 700 188	55 790 854
		Subventions pour charges de	7 200 000	7 200 000	7 043 599	7 074 183	7 074 183	7 074 183

		service public						
		Dépenses d'investissements	12 186 130	15 642 589	13 583 575	21 538 873	13 583 575	21 538 873
		Transfert aux ménages	33 275 000	33 999 263	23 468 771	19 733 165	31 141 163	27 839 102
		Transfert aux entreprises			167 541	167 541	64 635	64 635
		Transfert aux collectivités			1 432 000	1 976 700		
		Transfert aux autres collectivités	2 442 576	2 442 576	8 507 894	8 613 094	2 547 898	2 639 401
		Dotations en fonds propres	2 300 000	1 900 000	2 000 000	636 118	2 000 000	636 118
		Total Action 2	249 734 771	253 515 493	268 246 316	269 737 082	268 277 060	269 748 584
Action 3	Pilotage des politiques des outre-mer	Dépenses de fonctionnement	2 100 000	2 100 000	2 770 437	2 771 099	2 770 437	2 771 099
		Transfert aux autres collectivités			65 080	65 080	65 080	65 080
		Total Action 3	2 100 000	2 100 000	2 835 517	2 836 179	2 835 517	2 836 179
Action 4	Financement de l'économie	Dépenses de fonctionnement			168 650	218 316	181 000	181 000
		Subventions pour charges de service public			-13 015	0	0	0
		Transfert aux ménages			3 845	3 845		
		Transfert aux entreprises	21 500 000	21 000 000	40 018 440	34 349 130	41 665 322	34 376 625
		Transfert aux collectivités			19 186			
		Transfert aux autres collectivités	2 000 000	2 000 000	1 813 192	2 170 563	2 159 500	2 172 727
		Total Action 4	23 500 000	23 000 000	42 010 297	36 741 854	44 005 822	36 730 352
Total Programme 138			1 780 782 734	1 784 063 456	1 703 557 453	1 699 617 525	1 705 420 809	1 699 617 525
dont total P 138 _ HT2			*1 621 101 669*	*1 624 382 391*	*1 549 392 035*	*1 545 452 107*	*1 551 255 391*	*1 545 452 107*

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1349 – Volontaires du SMA	0	4 353	4 400	0	4 301	-99
1361 – Personnels administratifs	0	33	33	0	33	0
1362 – Personnels techniques	0	26	27	0	26	-1
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0	1 053	1 079	0	1 068	-11
1365 – Ouvriers d'Etat	0	9	9	0	9	0
Total	**0**	**5 474**	**5 548**	**0**	**5 437**	**-111**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	*dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019*	*dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019*
1349 – Volontaires du SMA	0	0	0	-52	*0*	*-52*
1361 – Personnels administratifs	0	0	0	0	*0*	*0*
1362 – Personnels techniques	0	0	0	0	*0*	*0*
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0	0	0	+15	*0*	*+15*
1365 – Ouvriers d'Etat	0	0	0	0	*0*	*0*
Total	**0**	**0**	**0**	**-37**	***0***	***-37***

Le personnel du SMA est rémunéré par trois systèmes d'information (SI) différents :

1- Le personnel civil reçoit son traitement via le SI ALLIANCE (application du ministère des armées) ;

2- Le personnel militaire et les volontaires techniciens sont rémunérés selon le régime de solde mensuelle, à partir du SI LOUVOIS ;

3- Les volontaires stagiaires sont rémunérés selon le régime de la solde spéciale, hors LOUVOIS, à partir des avances de trésorerie solde mises en place auprès des trésoreries militaires des régiments du Service militaire adapté. Les ETPT correspondants ne sont pas suivis dans CHORUS mais dans le SI LAGON, système d'information métier de référence du SMA depuis le 1er janvier 2016.

La gestion 2019 est une année de stabilisation qui vise à installer le plan SMA 6 000 dans la durée. Le plafond d'emplois a été fixé à 5 548 ETPT en 2019 répartis entre 4 400 ETPT de volontaires et 1 148 ETPT de cadres.

Le plafond d'emplois a été consommé à 98 %, soit un taux correspondant à un volume de 5 437 ETPT annuels. Cette sous-consommation s'explique principalement par les difficultés de recrutement de volontaires rencontrés par les deux régiments antillais pour des raisons structurelles d'une part (vieillissement de la population) et conjoncturelle d'autre part (concurrence avec d'autres dispositifs d'insertion tels que la "garantie jeunes").

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	*dont départs en retraite*	Mois moyen des sorties	Entrées	*dont primo recrutements*	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1349 – Volontaires du SMA	3 647	*0*	1,00	3 595	*3 595*	1,00	-52	0
1362 – Personnels techniques	1	*0*	1,00	1	*0*	1,00	0	0
1364 – Militaires (hors gendarmes)	332	*0*	1,00	347	*29*	1,00	+15	+23
Total	**3 980**	***0***		**3 943**	***3 624***		**-37**	**+23**

ENTRÉES-SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Le personnel du SMA est recruté tout au long de l'année, sur la base de remplacements concomitants. Par convention, leur date d'entrées-sorties est fixée au 1er janvier.

Le personnel civil est mis en place par le ministère des armées, en fonction des postes rendus disponibles à la suite de mutations (réalisées sur demande des intéressés dans la majorité des cas).

Les militaires sont affectés outre-mer pour un séjour de trois ans. Il n'y a pas de départ à la retraite pour cette catégorie de personnel durant leur séjour. La prévision de + 23 ETPT de cadres en 2019 s'est traduite dans les faits par un schéma d'emplois de + 15 ETP en raison notamment d'une vacance frictionnelle des postes de cadres compte tenu de la difficulté des directions des ressources humaines des armées et des services interarmées à honorer certains postes sous tension (par exemple les postes de médecins et d'infirmiers).

En ce qui concerne la catégorie des volontaires stagiaires (VS), il convient de noter qu'elle représente près de 60 % des effectifs en ETPT et est caractérisée par une grande volatilité. En effet, les VS (3200 ETPT) sont recrutés au titre de contrats courts (de 6 à 12 mois) et leur gestion est délicate en raison des flux importants d'entrées et de sorties de cette population tout au long de l'année. Cela explique le schéma d'emplois négatif de -52 ETP qui ne reflète pas la sous-consommation en ETPT de – 99 ETPT constatée en fin d'année.

5 787 bénéficiaires ont pu suivre les formations proposées par le SMA en 2019.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	35	36	34
Services régionaux	1 113	1 100	1 116
Autres	4 400	4 301	4 740
Total	**5 548**	**5 437**	**5 890**

Les emplois de l'administration centrale correspondent aux postes de l'état-major du commandement du SMA localisé à Paris.

Les emplois des services régionaux correspondent à l'encadrement civil et militaire des organismes du SMA.

Les emplois classés dans la catégorie « Autres » correspondent aux volontaires bénéficiant du dispositif SMA. Cette catégorie d'emplois implique un rythme atypique de recrutement pour tenir compte d'un taux d'attrition fluctuant et difficilement maîtrisable. En l'espèce, la différence entre les ETPT et les ETP réalisés au 31 décembre 2019 s'explique par le fait que les effectifs présents à un instant « T » étaient supérieurs à ceux du plafond d'emplois, la cible annuelle ayant, par ailleurs, été atteinte.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	**5 548**	**5 437**
Total	**5 548**	**5 437**
Transferts en gestion		0

Le plafond d'emplois indiqué pour le programme 138 correspond uniquement à celui du SMA. 5 437 ETPT ont été réalisés en 2019 pour 5 548 ETPT prévus en LFI. Les dépenses de personnel de ce programme, toutes catégories

d'emplois confondues, sont intégralement imputées sur l'action n°02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » de ce programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 3

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		**Effectifs intégralement gérés** (inclus dans le plafond d'emplois)
	(ETPT)	5437
Effectifs gérant	**97**	**1,78 %**
administrant et gérant	51	0,94 %
organisant la formation	42	0,77 %
consacrés aux conditions de travail	4	0,07 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	0	0%

Les effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines, à l'organisation de la formation et aux conditions de travail sont définis par les référentiels des emplois en organisation (REO) des formations du SMA, élaborés en fonction des plafonds d'emplois en ETPT autorisés dans la loi de finances.
L'ensemble des postes prévus en LFI a été honoré.

Il est à noter que s'agissant du personnel « organisant la formation », cette typologie d'emplois est étroitement liée à la mission du SMA de formation professionnelle des volontaires, expliquant ainsi un ratio proche de celui relatif au personnel « administrant et gérant ». Le pilotage et la politique des compétences RH sont quant à eux effectués par le ministère des armées (direction des ressources humaines de l'armée de terre).

Au total, le ratio des effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines est relativement stable par rapport à 2018.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
82,36 %	17,64 %	0%	0%	0%

(1) mise à disposition (MAD)
(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

Cet indicateur permet de singulariser la gestion et l'administration RH directement effectuées en régie par le SMA (engagés volontaires et volontaires du SMA) de celles partiellement et indirectement partagées avec le ministère des armées (cadres militaires et personnel civil). Les ratios, conformes aux prévisions, sont stables par rapport à la gestion précédente.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	**93 409 169**	**100 895 100**	**96 021 333**
Cotisations et contributions sociales	**54 704 844**	**57 217 212**	**56 402 693**
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	47 617 239	51 354 083	49 232 346
– Civils (y.c. ATI)	*770 998*	*703 680*	*1 088 107*
– Militaires	*46 846 241*	*50 650 403*	*48 144 239*
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	115 258	120 000	86 478
Autres cotisations	6 972 347	5 743 129	7 083 869
Prestations sociales et allocations diverses	**1 544 700**	**1 568 753**	**1 741 391**
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	**149 658 713**	**159 681 065**	**154 165 418**
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	**102 041 474**	**108 326 982**	**104 933 072**
FdC et AdP prévus en titre 2			

Les ressources ouvertes en LFI 2019 ont été suffisantes pour couvrir les besoins en masse salariale et l'exécution des dépenses par catégorie a été cohérente par rapport à la prévision.

La gestion 2019 s'est traduite par une diminution des crédits HCAS de 4,08 M€ au titre de la LFR. Cette diminution des crédits est liée à une ressource légèrement surévaluée dans le cadre du quinquennal 2018-2022 approuvée par la lettre de cadrage pour l'exercice 2018 d'une part et à la sous-consommation du plafond autorisé des emplois.

S'agissant des contributions au CAS Pensions, l'assiette est déterminée à partir du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

En 2019, l'assiette CAS Pensions déterminée en LFI pour le personnel civil a été légèrement sous-dimensionnée, avec un montant de CAS en exécution de 1,01 M€, pour un montant programmé de 0,95 M€ en 2019. S'agissant du CAS Pensions des militaires, son exécution à hauteur de 97,3% (38,19 M€) témoigne d'un montant prévisionnel (39,26 M€) correctement estimé.

Les dépenses de prestations sociales relèvent essentiellement des prestations familiales. Elles intègrent les allocations familiales (principalement versées au personnel affecté dans les collectivités d'outre-mer, elles représentent plus de 50 % des prestations), les allocations pour jeune enfant (elles représentent près de 30 % des prestations), les allocations de rentrée scolaire mais aussi, d'éducation spéciale, etc. Le montant versé au titre des prestations sociales est étroitement lié à la composition familiale du personnel militaire arrivant sur les territoires ultra-marins ; son coût est supérieur aux prévisions en 2019 mais reste en cohérence avec les montants des années précédentes.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	**102,04**
Exécution 2018 hors CAS Pensions	102,04
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	*0,00*
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	**1,18**
EAP schéma d'emplois 2018	
Schéma d'emplois 2019	1,18
Mesures catégorielles	**0,62**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures générales	**0,66**
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,66
GVT solde	**0,32**
GVT positif	0,32
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	**0,10**
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,02
Autres variations	0,08
Total	**104,93**

Durant la gestion 2019, les déterminants habituels de la masse salariale n'ont pas été des facteurs d'évolution significatifs par rapport à la gestion précédente.

S'agissant des facteurs d'évolution de la gestion 2019, l'impact du schéma d'emplois de personnel s'est élevé à 1,18 M€ pour une prévision de 1,4 M€ en LFI.

Les mesures catégorielles prévues à hauteur de 1,2 M€ en LFI se sont élevées à 0,62 M€ consécutivement à la mise en œuvre décalée du PPCR. La typologie des mesures mises en œuvre est précisée dans le paragraphe relatif aux mesures catégorielles.

Les mesures générales, prévues à hauteur de 0,9 M€, se sont élevées à 0,66 M€ et ont porté sur les mesures bas salaires et dans une bien moindre mesure, sur la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

S'agissant du facteur « glissement-vieillesse-technicité » (GVT), le personnel militaire qui constitue l'essentiel des ETPT de l'encadrement du SMA étant affecté pour 3 ans, le taux de progression de leur masse salariale est peu élevé. Ainsi, le GVT positif a généré une variation de masse salariale de 0,322 M€ ce qui représente 0,31 % de la masse salariale exécutée hors CAS Pensions.

La catégorie autres variations comprend les dépenses liées au versement des indemnités d'installation outre-mer et les indemnités d 'éloignement dans les COM qui sont versées en fonction de la composition familiale. Cette catégorie a généré un surcoût de 0,076 M€ en 2019.

Compte tenu du faible flux d'entrée-sortie du personnel civil, de l'important mouvement de l'encadrement militaire remplacé par du personnel de grade et d'ancienneté équivalente et du type de rémunération des volontaires, le GVT négatif est nul.

L'IECSG représente une dépense totale de 0,029 M€ en 2019.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1349 – Volontaires du SMA	8 388	8 388	8 388	7 837	7 837	7 837
1361 – Personnels administratifs	39 107	39 107	39 107	35 433	35 433	35 433
1362 – Personnels techniques	42 448	42 448	42 448	35 616	35 616	35 616
1364 – Militaires (hors gendarmes)	60 505	60 505	60 505	56 166	56 166	56 166
1365 – Ouvriers d'Etat	63 039	63 039	63 039	53 340	53 340	53 340

Ces coûts moyens ont été déterminés à partir des restitutions de solde et de l'exécution 2019 par compte PCE constatés dans Chorus. Ils correspondent, pour chaque catégorie d'emplois, au coût moyen annuel hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Compte tenu de la mission spécifique du SMA et pour des raisons d'emplois fonctionnels, les coûts d'entrées et de sorties du personnel sont identiques. En effet, tout personnel « sortant » est remplacé par un personnel de grade équivalent.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						375 283	375 283
PPCR - revalorisation	1 068	Fonctionnaires et militaires	Militaires	01-2019	12	218 841	218 841
Revalorisation de la solde des volontaires	4 740	Militaires	Volontaires	01-2019	12	156 442	156 442
Mesures indemnitaires						249 244	249 244
Revalorisation de l'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires	1 068	Militaires	Militaires	01-2019	12	249 244	249 244
Total						**624 527**	**624 527**

Du fait de leur statut, les catégories de personnel du SMA bénéficient des mesures catégorielles du ministère des armées.

La mesure relative à la revalorisation de la solde des volontaires, budgétisée à hauteur de 221 635 € a effectivement été mise en œuvre mais pour un montant de 156 442 €.

La mesure relative à la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) dans son volet revalorisation budgétisée à hauteur de 545 542 € a été réalisée à hauteur de 218 841 €.

Enfin, 2019 a vu le paiement d'une partie de la revalorisation d'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires à hauteur de 249 244 € pour 389 244 € inscrits au PAP 2019.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucun crédit destiné à l'action sociale n'est consommé sur ce programme. L'action sociale du SMA est portée par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total
Surface	1	SHON du parc	m^2	0	219 600	219 600
	2	SUB du parc	m^2	0	180 740	180 740
	3	SUN du parc	m^2	0	16 200	16 200
	4	SUB du parc	m^2	0	172 032	172 032

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
		domanial							
	5	Ratio SUB / SHON	%	0		78		78	
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	34		5 403		5 437	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m^2 / PT	0		9		9	
	8	Coût de l'entretien courant	€	0		7 249 586		7 249 586	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m^2	0		42		42	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd *	€	AE	0	AE	4 308 222	AE	4 308 222
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	0	CP	6 317 518	CP	6 317 518
	11	Ratio entretien lourd * / SUB	€ / m^2	AE	0	AE	25	AE	25
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	0	CP	37	CP	37
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	0	AE	2 938 984	AE	2 938 984
				CP	0	CP	3 380 249	CP	3 380 249

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le commandement du SMA en administration centrale, intégré au sein des locaux de la DGOM, est entièrement soutenu par le ministère des outre-mer. Les items inscrits dans la colonne « services déconcentrés » correspondent aux dépenses effectuées au profit des régiments du SMA.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CCT 2019-2022

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 440 000				1 112 223	1 112 223	1 112 223
Total	**5 440 000**				**1 112 223**	**1 112 223**	**1 112 223**

Au titre du contrat de convergence et de transformation, 5,4 M€ sont prévus sur le programme 138, action 2, pour la collectivité d'outre-mer de Wallis-et-Futuna. Pour cette première année d'exécution, 1,1 M€ ont été engagés et payés. Ces opérations concernent les chantiers de développement et ainsi que la formation professionnelle « passeport mobilité ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **1 571 388 367**	CP ouverts en 2019 * (P1) **1 577 319 539**
AE engagées en 2019 (E2) **1 549 392 035**	CP consommés en 2019 (P2) **1 545 452 107**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **10 385 368**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***27 601 641***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **11 610 963**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***1 517 850 466***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **61 823 456**

Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **161 439**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) **61 984 895**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **27 601 641**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **34 383 254**
AE engagées en 2019 (E2) **1 549 392 035**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **1 517 850 466**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **31 541 569**
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) **65 924 823**

Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **36 979 388**

Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **28 945 435**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR*

L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 à hauteur de 65,9 M€ se répartit comme suit :

- BOP SMA : 23,8 M€, dont près de 50% représente la part restant à verser sur les opérations d'investissement engagées en 2019 ;
- BOP Emploi : 42,1 M€. L'essentiel de ces restes à payer porte sur :
    - les suites de parcours des jeunes stagiaires inscrits en formation dans le cadre du Passeport mobilité formation professionnelle ;
    - les subventions versées au titre des dispositifs d'aide au fret, de l'économie sociale et solidaire ;
    - les subventions d'investissement au profit des entreprises ultramarines.

Le travail d'apurement entrepris ces dernières années notamment sur certaines opérations des dispositifs du fret ainsi que sur les opérations les plus anciennes ouvertes au titre de la formation professionnelle et du SMA doit permettre une diminution significative des restes à payer au titre des seuls engagements à clôturer, pour près de 10 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Soutien aux entreprises

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 505 447 963	**1 505 447 963**		1 390 465 323	**1 390 465 323**
Crédits de paiement		1 505 447 963	**1 505 447 963**		1 390 302 410	**1 390 302 410**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputation, le montant des engagements sur l'action 1 s'établit à 1 390 302 410 € en AE=CP. Les opérations de fret comptabilisées pour 162 913 € en AE sur cette ligne relèvent à compter de l'exercice 2019 de l'action 4 « Financement de l'économie ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 505 447 963	1 390 465 323	1 505 447 963	1 390 302 410
Transferts aux entreprises	1 505 447 963	1 390 465 323	1 505 447 963	1 390 302 410
Total	**1 505 447 963**	**1 390 465 323**	**1 505 447 963**	**1 390 302 410**

DÉPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE = CP : 1 390 302 410 €

Compensation aux organismes sociaux des exonérations de cotisations sociales patronales

AE = CP : 1 390 302 410 €

Le dispositif des exonérations de cotisations de sécurité sociale spécifique aux outre-mer constitue le principal axe d'intervention du programme. Au regard des montants consommés sur le programme, y compris les dépenses de titre 2, il représente 81,5 % des AE et 81,8 % des CP consommés en 2019, en augmentation de 0,6 % en AE et 0,3 % en CP par rapport à 2018 (+ 225 481 435 €). Au sein des seuls crédits hors titre 2, les montants consacrés à ce dispositif ont représenté 89,6 % des AE et 90 % des CP.

Le projet de loi de finances pour 2019 avait inscrit 1 375 447 963 € en AE/CP au financement de ce dispositif. Après application des amendements gouvernementaux n° II-642 du 3-12-2018 de 100 M€ (dont 35 M€ issus du programme), n° II-12 et II-742 respectivement de 15 M€ chacun, la dotation octroyée au financement de ce dispositif s'est chiffrée à 1 505 447 963 € en AE et CP en LFI 2019.

Profondément réformées par la loi pour le développement des outre-mer de 2009, ces exonérations - compensées par l'État - en faveur des très petites entreprises (TPE), qui forment 96 % des entreprises des DOM, ont connu des

réformes successives en 2014, 2016 puis en 2017, afin notamment de concentrer l'effort sur des secteurs prioritaires ainsi que sur les moyens et bas salaires.

En 2019, les moyens consacrés à ce dispositif ont été accrus pour tenir compte de la suppression du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) effective au 1er janvier 2019 et assurer sa compensation par un renforcement des exonérations et allègements des cotisations patronales ciblé vers les entreprises les plus fragiles et les plus exposées à la concurrence extérieure ou contribuant au rattrapage des territoires. A ce titre, une réforme de grande ampleur a été mise en œuvre (nouvelles modalités de calcul précisées dans le décret n° 2019-199 du 15 mars 2019), notamment par un élargissement de l'assiette des cotisations, avec la compensation des exonérations ciblées d'assurance chômage auprès de l'UNEDIC et de retraite complémentaire dues à l'AGIRC-ARRCO.

Ainsi, trois régimes d'exonérations ont été définis pour les outre-mer :

- un régime de « compétitivité » pour les entreprises de moins de 11 salariés et certains secteurs tels le BTP ou les transports ;
- un régime de « compétitivité renforcé » pour les secteurs clés de l'économie et la **Guyane** ;
- un régime dit « d'innovation et de croissance » pour les activités concourant essentiellement à la réalisation de projets innovants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Sur la base des prévisions arrêtées par les organismes de sécurité sociale au 15 octobre 2019 et inscrites dans le schéma de fin de gestion, les versements effectivement réalisés en gestion auprès des organismes de sécurité sociale se sont établis à 1 390 302 410 € en AE/CP, en nette augmentation (+ 19,36 %) par rapport à 2018,

Les versements effectués auprès des différentes caisses de sécurité sociale se répartissent comme suit :

en euros

	ACOSS	CCMSA	Caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des indépendants	ENIM	UNEDIC	AGIRC-ARRCO	CPS de SPM	Total des versements
Entreprises et travailleurs indépendants implantées dans les DOM (LODEOM et TI DOM)	1 023 798 221	12 334 940	3 908 000	8 605 773	115 346 518	199 788 207		**1 363 781 659**
Entreprises et travailleurs indépendants implantées à Saint-Pierre-et-Miquelon (LOPOM)							6 327 499	**6 327 499**
Contrat d'accès à l'emploi (CAE champ et hors-champ Exo DOM)	536 666	1 745						**538 411**
Déduction forfaitaire pour les particuliers employeurs dans les DOM	19 654 841							**19 654 841**
Total des versements par organisme de sécurité sociale	**1 043 989 728**	**12 336 685**	**3 908 000**	**8 605 773**	**115 346 518**	**199 788 207**	**6 327 499**	**1 390 302 410**

Décliné par territoires, le nombre d'entreprises et effectifs salariés s'établit comme suit :

	Nombre d'entreprises 2019 ciblées et hors cible exonérations spécifiques outre-mer	Nombre d'entreprises 2019 ciblées exonérations spécifiques outre-mer	effectifs salariés
Guadeloupe	10 135	8 508	40 069
Guyane	4 304	3 531	17 305
Martinique	9 307	7 708	37 948

Réunion	19 399	16 105	78 560
Saint-Pierre et Miquelon	632	544	1 519
Total	**43 777**	**36 396**	**175 401**

Action 02

Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle

	Prévision LFI			**Réalisation**		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	159 681 065	106 453 706	**266 134 771**	154 165 418	114 080 898	**268 246 316**
Crédits de paiement	159 681 065	110 234 428	**269 915 493**	154 165 418	115 571 664	**269 737 082**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputation, le montant des engagements sur l'action 2 s'établit à 268 277 060 € en AE et 269 737 081 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		**Crédits de paiement**	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	159 681 065	154 165 418	159 681 065	154 165 418
Rémunérations d'activité	100 895 100	96 021 333	100 895 100	96 021 333
Cotisations et contributions sociales	57 217 212	56 402 693	57 217 212	56 402 693
Prestations sociales et allocations diverses	1 568 753	1 741 391	1 568 753	1 741 391
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	54 850 000	64 921 118	54 850 000	62 906 173
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 650 000	57 877 519	47 650 000	55 831 990
Subventions pour charges de service public	7 200 000	7 043 599	7 200 000	7 074 183
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 586 130	13 583 575	17 042 589	21 538 873
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 586 130	13 607 820	17 042 589	21 538 873
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-24 246		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	35 717 576	33 576 205	36 441 839	30 490 500
Transferts aux ménages	33 275 000	23 468 771	33 999 263	19 733 165
Transferts aux entreprises		167 541		167 541
Transferts aux collectivités territoriales		1 432 000		1 976 700
Transferts aux autres collectivités	2 442 576	8 507 894	2 442 576	8 613 094
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 300 000	2 000 000	1 900 000	636 118
Dotations en fonds propres	2 300 000	2 000 000	1 900 000	636 118
Total	**266 134 771**	**268 246 316**	**269 915 493**	**269 737 082**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

64,8 M€ EN AE 62,9 M€ EN CP

CATÉGORIE 31 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE = 57 704 070 € CP = 55 794 736 €

La consommation en AE/CP correspond à la réalisation de l'exercice 2019 portant sur les dépenses de fonctionnement du SMA. Pour information, par rapport aux cibles de consommation inscrites au schéma de fin de gestion 2019, le taux de consommation global du SMA, hors dépenses de personnel, s'élève à 100 % en AE et 97 % en CP.

Ces dépenses ont permis de financer la formation professionnelle de près de 6 000 bénéficiaires et le fonctionnement courant de huit formations administratives.

Les dépenses liées à la formation professionnelle : 42,7 M€ en AE et 40,6 M€ en CP

Elles représentent 73 % des dépenses de fonctionnement et se composent essentiellement :

- **de dépenses de formation directe** : 16,1 M€ en AE et 15,3 M€ en CP ;

Le SMA met en œuvre 99 formations, réparties dans 12 familles professionnelles (métiers de la terre et de la mer, du bâtiment et travaux publics, de la mécanique et travail des métaux, de la maintenance, des transports et de la logistique, de la gestion administrative des entreprises, de la sécurité, du commerce, de l'hôtellerie-restauration, des services, de l'action culturelle et sportive, de la remobilisation vers l'emploi ou du numérique). Pour 2019, ces formations regroupent 179 filières, dont 5 ont été mises en place au cours de l'année 2019 et 14 ont fait l'objet d'une adaptation.

Le SMA poursuit sa politique d'adaptation des formations professionnelles offertes, en fonction des besoins du secteur économique local et en développant les formations menant à un titre professionnel. Cette politique implique une mise aux normes permanente des filières et le recours à l'externalisation pour certains segments de la formation.

- **de dépenses d'alimentation** : 9,8 M€ en AE et 9,6 M€ en CP ;

Ces dépenses ont permis de financer les prestations d'alimentation au profit des 5 437 ETPT du SMA (cadres et volontaires). L'évolution maîtrisée des dépenses d'alimentation s'explique par l'augmentation du coût des denrées outre-mer et par l'augmentation du nombre de personnels soutenus.

- **de dépenses liées au soutien courant des volontaires** : 16,8 M€ en AE et 15,7 M€ en CP, qui se décomposent comme suit :

- l'entretien immobilier : 10,2 M€ en AE et 9,7 M€ en CP ;

Cette dépense a contribué à entretenir un parc immobilier étendu sur 21 emprises dont la surface utile nette (SUN) est de 54 372 m². Les travaux entrepris ont permis de rattraper le retard pris (compte tenu de la priorité donnée aux investissements à réaliser dans le cadre du plan SMA 6 000) sur la maintenance obligatoire et la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants tout en améliorant leur performance technique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

- les dépenses d'énergie et de fluides : 2,8 M€ en AE et 2,6 M€ en CP ;

Malgré l'augmentation des effectifs et des tarifs appliqués outre-mer, ces dépenses sont contenues par la mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise des consommations visant à réduire les dépenses d'énergie et de fluides, notamment celles portant sur la climatisation.

- le transport : 1,9 M€ en AE et 1,6 M€ en CP ;

Il concerne les frais de dépenses liées au transport d'équipement et de matériels vers les formations du SMA stationnées en outre-mer (véhicules, engins de travaux publics, etc.). Le niveau de cette dépense est également lié au volume de mobilier à transporter pour équiper les bâtiments.

- les dépenses postales et de télécommunication : 0,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;

Ces dépenses affichent une légère hausse en 2019 compte tenu de l'augmentation du nombre de cadres et de stagiaires accueillis.

- l'ameublement : 1,3 M€ en AE et 1,2 M€ en CP.

Il s'agit des dépenses de première dotation et de renouvellement de l'ameublement (acquisition de nouvelles collections pour l'ameublement des chambres collectives et des salles de formation des stagiaires). En 2019, la construction de bâtiments destinés à l'accueil des stagiaires a nécessité l'acquisition de 186 collections pour l'ameublement des chambres et des salles de formation.

Les dépenses de fonctionnement courant et de soutien général : 15 M€ en AE et 15,2 M€ en CP

Elles représentent 27 % des dépenses de fonctionnement et comprennent :

- les frais de changement de résidence et les frais de déplacements : 4,7 M€ en AE et 4,8 M€ en CP ;

Il s'agit des dépenses liées à la mutation des cadres affectés au SMA ainsi que celles liées aux missions et aux liaisons administratives, techniques et de commandement effectuées par le personnel du SMA. Le niveau de dépense en AE connaît une légère diminution par rapport à 2018 ;

- les locations immobilières : 10,3 M€ en AE et 10,4 M€ en CP ;

Cette dépense a permis de financer 741 baux destinés à l'hébergement des agents civils et militaires d'encadrement. La tendance légèrement haussière de la dépense résulte principalement à l'augmentation du nombre de cadres (+23), à l'adaptation du parc locatif à la composition des familles lors du plan annuel de mutation et enfin à la revalorisation annuelle des loyers.

CATÉGORIE 32 - SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC

AE = CP : 7 074 183 €

L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), unique opérateur du ministère des outre-mer, assure, pour les crédits inscrits sur le programme 123 « Conditions de vie outre-mer », les missions se rapportant aux aides du fonds de continuité territoriale, aide à la continuité territoriale (ACT), passeport mobilité études (PME) et le volet transport du passeport mobilité formation professionnelle (PMFP), ainsi que les aides de continuité en cas de deuil et le dispositif passeport pour la mobilité des stages professionnels (PMSP).

Sur le programme 138 « Emploi outre-mer », les crédits alloués à l'Agence visent à organiser et accompagner des projets de formation qualifiante en mobilité, dans une perspective d'inclusion durable dans l'emploi au profit des jeunes ultramarins dès lors qu'ils ne peuvent y accéder dans leur région d'origine (parcours ou filière saturée ou inexistante).

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'opérateur bénéficie d'une subvention pour charges de service public, fixée à 7 200 000 € en LFI 2019. Après application de la mise en réserve gouvernementale (125 817 €), la SCSP de LADOM s'est élevé à 7 074 183 € en AE/CP, lui permettant ainsi de couvrir les charges de personnel ainsi qu'une partie des frais de structure de l'établissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AE = 13 583 575 € CP = 21 538 873 €

Les consommations mentionnées ci-dessus correspondent aux consommations du SMA en matière d'investissement. A ces engagements s'ajoutent les AE affectées sur tranches fonctionnelles (TF) et non consommées d'un montant total de 10 375 500 €. Ces AENE, destinées essentiellement aux opérations ci-dessous, visent à stabiliser le dispositif SMA afin de garantir son attractivité et son niveau de performance :

- 3,4 M€ relatifs à la construction du futur ensemble alimentation-loisirs (ordinaire) et 1,1 M€ relatifs à la rénovation de la zone technique à Saint-Jean du Maroni en **Guyane** ;
- 1,8 M€ pour la réhabilitation des ateliers techniques vétustes au RSMA de **Martinique** ;
- 1,9 M€ pour la construction d'un hangar de formation professionnelle et la rénovation de la zone des ateliers de maintenance du régiment de **La Réunion**. Partiellement condamnés car dangereux, les bâtiments de la zone technique doivent être réhabilités pour également accueillir des docks de formation professionnels ;
- 1,1 M€ pour la construction des bâtiments destinés aux cadres célibataires du RSMA de **Mayotte**.

Cette situation se révèle conforme au schéma directeur d'infrastructure du SMA. Ce dernier a été établi lors du quinquennal 2018-2022 afin d'héberger, d'alimenter et de former 6 000 bénéficiaires. Ce schéma prend en compte le niveau des restes à payer, le montant des crédits de paiement accordés par année et le rythme de construction dans les territoires. Il est maintenant complété par le schéma directeur immobilier (SDI) du SMA depuis le 30 janvier 2019. Celui-ci permet, aux travers de lignes directrices et de critères de notations des opérations d'infrastructure de définir une stratégie immobilière permettant au SMA d'atteindre son format SMA 2025.

<u>Les dépenses d'infrastructure</u> : 10,7 M€ en AE et 18,8 M€ en CP

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- constructions : 3,5 M€ en AE et 9,2 M€ en CP ;

Les crédits en AE ont notamment permis de construire une extension au magasin d'habillement du RSMA de **Mayotte** ainsi qu'un centre de formation à la conduite au RSMA de **La Réunion**. Une part de ces crédits a été engagée pour la réalisation de travaux de confortement du nouveau poste de commandement et de formation du RSMA de **Martinique**, travaux devenus nécessaires en raison de poches de sol instables découvertes en cours de travaux. En 2018, ces dépenses étaient de 8,4 M€ en AE et 5,2 M€ en CP.

- travaux structurants : 2,9 M€ en AE et 3,4 M€ en CP ;

Le SMA a engagé des travaux structurants sur deux bâtiments d'une compagnie de formation professionnelle à **Mayotte** afin d'améliorer les conditions de formation et d'hébergement des stagiaires. En **Guadeloupe**, ces dépenses ont également donné la possibilité de prolonger le programme de rénovation du parc de logements domaniaux (2 villas), de lancer la 1ère phase du projet de réhabilitation de l'entrée du régiment et d'initier les premiers travaux de réhabilitation de la zone des ateliers mécaniques automobiles, poids lourds et engins. En **Polynésie française**, ces crédits ont aidé à reconduire les travaux d'aménagement de l'ex-site Météo-France sur l'île de TUBUAI au profit de filière de formation professionnelle du domaine maritime. En 2018, ces dépenses étaient de 4 M€ en AE et 2,7 M€ en CP.

- entretien lourd : 4,3 M€ en AE et 6,3 M€ en CP ;

Les crédits en AE ont permis de poursuivre les travaux de rénovation de la salle d'informations régimentaire du RSMA de **Guadeloupe** et d'améliorer les conditions d'hébergement des engagés volontaires en **Guyane** en réhabilitant leurs logements. Ces dépenses ont également contribué à finaliser la rénovation lourde de l'habitation de La Favorite du RSMA de **Martinique** dont la maintenance avait été délaissée depuis des années. Des travaux lourds ont également été menés sur plusieurs bâtiments du RSMA de **Nouvelle-Calédonie** au profit de l'hébergement des stagiaires sur les emprises de KONE et de KOUMAC. En **Polynésie-Française**, ces crédits ont aidé à engager les dernières phases de

travaux de réfection des sanitaires sur ARUE mais également d'initier les premiers travaux sur les réseaux vétustes de la compagnie d'HIVA OA. En 2018, ces dépenses étaient de 6,7 M€ en AE et 4,2 M€ en CP.

Depuis 2010, afin d'atteindre l'objectif des 6 000 bénéficiaires, la quasi-totalité des crédits d'investissement a été consacrée à l'adaptation capacitaire des fonctions indispensables à l'accueil immédiat des stagiaires (hébergement, alimentation et formation professionnelle). Cet objectif étant atteint, le schéma directeur infrastructure du SMA pour 2018-2022 va permettre d'orienter les efforts sur la maintenance des infrastructures et sur les conditions de vie en internat au profit des stagiaires.

Les dépenses d'équipement : 2,9 M€ en AE et 2,7 M€ en CP

Pour ces dépenses sont en progression de + 0,8 M€ en AE et + 0,5 M€, par rapport à l'exercice précédent. Elles ont contribué à poursuivre l'équipement des pôles de formation des régiments, le développement et la maintenance du logiciel LAGON, le renouvellement et l'alignement de certains engins aux évolutions de la réglementation CACES en vigueur depuis le 1er janvier 2020 ainsi que le renouvellement réglementaire du parc automobile (98 véhicules et engins achetés).

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE = 33,7 M€ CP = 30,5 M€

CATÉGORIE 61 - TRANSFERT AUX MÉNAGES

AE = 31 107 497 € ET CP = 27 805 156 €

Passeport-mobilité formation professionnelle (22 340 063 € en AE et 18 493 022 € en CP)

L'opérateur LADOM (AE = 22 063 279 € / CP = 18 327 673 €)

Le dispositif passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP) s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité en raison de la saturation ou de l'inexistence de la formation souhaitée dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par une prise en charge, sous conditions de ressources, des dépenses liées à la mobilité (frais pédagogiques, d'installation et frais de transport).

Trois mesures sont ainsi inscrites au PMFP :

- l'allocation complémentaire de mobilité (ACM) ;
- l'action mobilité formation emploi (AMFE) ;
- l'accompagnement post-mobilité (APM), qui permet également au stagiaire d'assurer les dépenses liées à sa recherche d'emploi pendant une période de 2 mois après sa sortie de formation.

L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité, unique opérateur du ministère des outre-mer, est chargée de la gestion des aides, au titre de l'article L. 1803-10 du code des transports. Elle intervient, depuis 2011, sur le périmètre des 5 DOM, à promouvoir l'inclusion dans l'emploi des jeunes ultramarins, notamment celles et ceux sortis sans diplôme ni qualification du système scolaire. Un même demandeur d'emploi peut être comptabilisé au titre de plusieurs actions de formation dans le cadre de sa mobilité, soit parce que son parcours est composé de différentes actions, soit parce qu'à l'issue de sa première action de formation, il poursuit son parcours sur une seconde action.

Afin de garantir à LADOM des moyens adaptés à ses missions, l'Etat verse à l'Agence une subvention pour le financement de ses dépenses d'intervention. Pour l'exercice 2019, les financements Etat se sont élevés à **22 063 279 € en AE et 18 327 673 € en CP**, contre 16,8 M€ en AE et 22,2 M€ en CP en 2018.

Pour 2019, le niveau général d'activité est, à l'instar de l'année 2018, en recul, avec cependant des évolutions différenciées selon la collectivité de départ : en **Guyane**, à **Mayotte** et dans les **collectivités du Pacifique** et de **Saint-Pierre et Miquelon**, les actions de formation réalisées par LADOM ont progressé. A **La Réunion**, la situation demeure stable. Enfin, en **Guadeloupe** et en **Martinique**, il est enregistré une baisse des prescriptions après une forte augmentation en 2018.

Le nombre de prescriptions financées par LADOM s'est ainsi élevé à 3 765* mesures, soit une diminution de 4,8 % correspondant à une baisse de 193 mesures par rapport à l'exercice précédent (4 028 mesures prescrites en 2018), réparties comme suit :

Bilan 2019_Dispositifs du Passeport mobilité formation professionnelle												
Territoires concernés	Allocation compl. Mobilité (ACM)				Mobilité formation emploi (MFE)				Allocation post-mobilité (APM)			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Guadeloupe - Saint Martin/Saint Barthélemy	630	667	440	388	382	520	256	208	110	40	34	19
Guyane	205	194	218	283	174	210	211	247	10	6	8	24
Martinique	471	466	549	486	417	433	489	406	110	26	27	35
Mayotte	306	286	322	318	236	186	222	179	55	10	8	8
La Réunion	538	690	657	588	333	491	442	406	140	17	27	30
Sous-total Périmètre LADOM	*2150*	*2302*	*2186*	*2043*	*1542*	*1840*	*1620*	*1446*	*425*	*99*	*104*	*116*
Nouvelle-Calédonie	8	12	43	34	7	14	40	28	5	6	2	1
Wallis & Futuna	14	12	13	18	14	13	9	17	2	5	0	1
Saint-Pierre-et-Miquelon	7	3	4	5	3	4	7	8	5	5	0	0
Polynésie Française	0	0	12	30	0	0	12	18	0	0	0	0
Sous-total Périmètre COM	*29*	*27*	*60*	*87*	*24*	*31*	*56*	*71*	*12*	*16*	*2*	*2*
TOTAL	2179	2329	2246	2130	1566	1871	1676	1517	437	115	106	118
Sources Bilan_2019 - LADOM et COM	TOTAL (ACM, MFE, APM)			3765								

**NOTA BENE : L'opérateur est amené à financer certaines aides complémentaires qui n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.*

Outre la diminution observée des prescriptions, le niveau d'exécution s'explique par :

- le déploiement du plan d'investissement dans les compétences (PIC) par les collectivités territoriales qui apparaît désormais complémentaire à l'offre de formation proposée par LADOM ;
- une révision des crédits de paiement alloués pour l'année budgétaire, consécutive à la régularisation de produits constatés d'avance (-4,5 M€) inscrits au compte financier de l'opérateur LADOM, portant sur les exercices 2017 et 2018 ;
- une révision des autorisations d'engagements et crédits de paiement, pour un montant respectivement, de -1,5 M€ et - 1,4 M€, afin de tenir compte de la sous-réalisation des mesures de formation professionnelle en mobilité et d'un plan de trésorerie excédentaire de l'organisme.

S'agissant du volet « performance », en 2019, 79 % des participants à une action en mobilité mise en œuvre par LADOM ont validé une certification, un titre ou un diplôme. Ce taux est en légère augmentation par rapport à l'exercice 2018 (77,4 %).

L'indicateur d'insertion s'établit à 60,4 %, en légère hausse par rapport à l'exercice 2018 (59,7 %). Il faut noter l'important taux d'accès à l'emploi pour les métiers de la santé (82,6 %) et le domaine du transport logistique (68,5 %).

A l'inverse, le secteur social connaît une plus grande difficulté d'insertion avec un taux d'emploi de 51.8 %, ainsi que le secteur du tourisme (50 %), impacté par les mouvements sociaux qui ont entraîné une baisse de l'offre.

*Cadres de **Mayotte** et autres aides* (AE= 154 744 € / CP = 43 309 €)

Ce dispositif piloté par la préfecture a également pour principaux partenaires LADOM, la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR) et le Vice-Rectorat. Lancé à la rentrée 2018, il vise à promouvoir la formation de cadres locaux pour soutenir le développement de l'île. Des étudiants à fort potentiel sont ainsi sélectionnés pour effectuer une formation universitaire à **La Réunion** ou en métropole pour une durée maximale de 5 ans, avec une obligation de revenir exercer à Mayotte pour 3 ans minimum sur un emploi garanti selon le domaine de formation. Après une première année expérimentale de mise en œuvre du dispositif Cadres d'Avenir à **Mayotte**, le dispositif a été reconduit et renforcé. Une deuxième promotion de 30 étudiants est venue s'ajouter à la première promotion de 12 étudiants de 2018, après une communication plus importante sur le territoire et un processus de sélection plus poussé.

L'accompagnement des étudiants est assuré par conventionnement par l'organisme ACESTE-CNAM, spécialisé dans l'accompagnement pédagogique des étudiants venant suivre des formations en métropole. L'objectif principal de cet opérateur est d'optimiser le séjour et la formation de l'étudiant en métropole. Un second conventionnement a été signé avec l'association « Emanciper Mayotte », chargée d'assurer la préparation à la mobilité des candidats retenus.

Pour cette deuxième année de mise en œuvre, il a été prévu de continuer à améliorer le dispositif et de le stabiliser, avant une nouvelle sélection de 30 étudiants qui s'effectuera au premier semestre 2020.

La montée en puissance de ce dispositif se traduit par une consommation plus élevée en 2019, **154 744 € en AE et 43 309 € en CP** ont été accordés à cette mesure.

*A **Wallis-et-Futuna*** (AE = CP : 122 040 €)

Le SITAS (Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales) gère les programmes « Formation professionnelle en mobilité professionnelle » et « Passeport mobilité professionnelle ». Le dispositif permet aux salariés des entreprises locales de se perfectionner ou de compléter leurs connaissances professionnelles en vue de leur maintien dans l'emploi et/ou de leur progression professionnelle. Il permet également aux jeunes d'accéder à des formations de remise à niveau et de préparation aux concours et recrutements hors du Territoire.

270 personnes ont bénéficié d'une formation en 2019. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à l'année 2018 (+ 130 %) et illustre les effets d'une volonté de développer sur le territoire des formations collectives dans des domaines traditionnels tels que l'agriculture et l'artisanat ainsi que dans les domaines de la prévention, du sport, et pour la 1ère fois, dans l'e-formation. Ainsi, 248 personnes ont intégré ces formations locales tandis que, hors du territoire, des parcours qualifiants ont été financés, à raison de :

- 16 formations en **Nouvelle-Calédonie**, notamment dans le secteur sanitaire ;
- 4 formations en **Polynésie française**, dans le secteur agricole ;
- 2 cursus en métropole.

Au total, au 31 décembre 2019, une dotation de 178 912 € en AE=CP a été allouée pour le financement de ces formations, soit une très légère diminution de -0,04 % par rapport aux crédits votés en LFI pour ce dispositif (180 000 € en AE=CP).

Programmes spécifiques dans les collectivités du Pacifique
AE = 8 767 434 € CP = 9 312 134 €

- **S'agissant de la Nouvelle-Calédonie (7,2 M€ en AE et 7,8 M€ en CP)**

L'exécution des crédits d'intervention relatifs aux dispositifs spécifiques confirme l'intérêt et l'efficacité au niveau local de ces mesures qui participent à l'amélioration de la qualification et de l'employabilité des néo-calédoniens.

Cadres Avenir : 5,4 M€ en AE=CP

Ce programme est un dispositif de formation de cadres moyens et supérieurs dans l'objectif du rééquilibrage économique et social de la **Nouvelle-Calédonie**. Le Programme Cadres Avenir accompagne pédagogiquement des personnes qui souhaitent reprendre un cursus d'études supérieures en métropole.

En 2019, le programme Cadres Avenir a bénéficié d'une sous-consommation des crédits dédiées aux CDL et JSD, dont les enveloppes n'ont pas été consommées en totalité. Ainsi, l'exécution du programme Cadres Avenir au 31 décembre 2019 a atteint 100 % de la programmation initiale, **soit 5 411 870 € en AE=CP** contre 5 504 376 € en 2018.

155 stagiaires étaient en formation au titre de l'année universitaire 2018/2019, et 127 personnes ont validé l'année universitaire, avec un taux de réussite de 82 %.

En 2019, les formations dans le domaine de l'industrie restent les plus représentées avant celles du domaine de l'environnement. Les domaines de la fonction publique et la gestion managériale sont enregistrés en 3ème position avant celui du social et des ressources humaines. Nous constatons le faible niveau de parcours de formation dans le domaine du BTP, les métiers de la justice et de l'agriculture.

Sur les 127 stagiaires concernés :

- 83 n'ont pas encore fini leur parcours mais ont validé leur année d'études (réussites intermédiaires) ;
- 44 ont atteint l'objectif fixé et 27 sont rentrés en Nouvelle-Calédonie tandis que 17 sont encore en métropole dans le cadre d'une première expérience professionnelle ou d'une formation complémentaire.

A noter que parmi les 27 stagiaires diplômés revenus en Nouvelle-Calédonie, 9 sont encore en recherche ou en cours de négociation d'emploi.

Programme Master Business Adinistration (MBA) : 0,5 M€ en AE=CP

Afin de tenir compte des besoins croissants, l'enveloppe du programme MBA pour 2019 a été révisée à la hausse, **soit 500 000 € en AE=CP** entièrement consommés, contre 300 000 € en 2018.

Ce programme, mis en place en 2014 en faveur des néo-calédoniens, permet à des personnes déjà engagées dans des postes à responsabilités au sein des collectivités publiques et des entreprises calédoniennes, de suivre une formation de haut niveau (HEC, ESSEC, Sciences Po). Le dispositif de formation s'échelonne sur 2 ans.

Pour la promotion de 2018/2019, 12 personnes sont engagées dans le cursus et à ce jour 3 sont diplômés. Les 9 autres personnes finalisent leur parcours en avril.

Le taux de réussite de la promotion 2017/2018 est de 64 %.

Chantiers de développement local (CDL) et Jeunes stagiaires pour le développement (JSD) : 0,5 M€ en AE=CP

Ces dispositifs d'insertion des personnes les plus en difficulté sur le marché du travail, et plus particulièrement les jeunes, participent au rééquilibrage social et économique du territoire. Parmi les organismes bénéficiaires, on retrouve en majorité des organismes publics, tels que les services du Haut-Commissariat et ses subdivisions, mais également l'Université de la **Nouvelle-Calédonie**, la Cour d'appel de Nouméa, ou encore le Centre Hospitalier Spécialisé et le Centre de Rencontres et d'Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC).

La consommation en AE et en CP s'est élevé à **246 399 € pour les JSD**, et à **241 656 € pour les CDL**, soit 98 % des crédits notifiés, le reliquat, soit 11 870 € a été consommé sur le GIP Cadres Avenir. En 2018, la dotation pour les JSD s'était élevée à 175 677 € et celle pour les CDL à 229 950 €.

Dispositif JSD : *l*a dotation 2019 a permis d'accueillir sur l'ensemble de la **Nouvelle-Calédonie** 104 stagiaires dont 61 femmes pour un total de 330 mois. La durée moyenne de chaque stage est de 3,14 mois et la moyenne d'âge des stagiaires est de 22 ans. La répartition des stagiaires par niveau de diplôme est la suivante :

- 25% sans diplôme ;
- 21% diplôme de niveau 3 ;

- 47% diplôme de niveau 4 ;
- 7% diplôme de niveau 5.

Les stagiaires ont exercé à 32 % dans les administrations de l'Etat et 68 % dans le milieu associatif, les administrations communales ou celles de la Nouvelle-Calédonie.

Dispositif CDL *:* la dotation 2019 a contribué à rémunérer 65 stagiaires dont 35 femmes sur 153 mois, soit une durée moyenne de chantier de 2,4 mois. La moyenne d'âge des stagiaires est de 36 ans. La répartition des stagiaires par niveau de diplôme est la suivante :

- 42% sans diplôme ;
- 26% diplôme de niveau 3 ;
- 26% diplôme de niveau 4 ;
- 6% diplôme de niveau 5, voire 6.

Les stagiaires ont exercé à 17 % dans les administrations de l'Etat, et 82 % dans le milieu associatif, les administrations communales ou de la **Nouvelle-Calédonie**

Bourses des Îles Loyautés : 0,8 M€ en AE et 1,4 M€ en CP

Il s'agit d'octroyer, sous conditions, des bourses et aides aux étudiants boursiers et non boursiers, résidant en province des Îles Loyautés qui envisagent des études supérieures en **Nouvelle-Calédonie**.

La consommation en AE et en CP est conforme au prévisionnel, **soit 838 000 € en AE=CP** pour 2019, majoré du solde 2018 de CP non réglés dans les délais auprès de la Collectivité du fait de problèmes techniques et reportés sur l'exercice 2019 (**544 700 € en CP uniquement**).

- **S'agissant de Wallis-et-Futuna (1,2 M€ en AE=CP)**

Le dispositif des chantiers de développement est inscrit au contrat de convergence et de transformation signé le 8 juillet 2019. Le montant engagé et versé à ce titre s'élève à 933 311 € en AE=CP (contre 918 670 € en 2018), au bénéfice de 876 personnes, dont 87 % d'adultes.

Le dispositif Cadres de **Wallis-et-Futuna** a, quant à lui, mobilisé 231 712 € en AE = CP, contre 297 372 € en 2018.
Au cours de l'année 2019, neuf stagiaires étaient en formation, dont 2 nouveaux bénéficiaires du programme. 60 % ont passé avec succès leurs examens.

- *S'agissant de la Polynésie française (0,4 M€ en AE=CP)*

Cette mesure à laquelle participe le territoire à hauteur de 20 % permet de toucher les populations de l'ensemble des archipels, y compris les plus éloignées. Depuis 2017, l'obligation d'une durée minimum de 3 mois pour un contrat jeune a été réintroduite afin de favoriser la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de formation des jeunes. Mécaniquement, cela a fait baisser le nombre de bénéficiaires jeunes qui, antérieurement n'avaient que des contrats courts d'un mois.

Les consommations au titre du dispositif CDL en **Polynésie française** se sont chiffrées à **364 486 € en AE=CP** et ont permis de financer le versement d'indemnités auprès de 506 personnes dont 68 jeunes (de 18 à 25 ans).

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE = CP : 64 635 €

Les primes à la création d'emploi AE = CP : 64 635 €

Afin d'encourager et de soutenir les initiatives innovantes dans le domaine du travail, de l'emploi et de l'économie, l'action 2 du programme 138 participe, au travers des primes pour l'emploi à Wallis-et-Futuna, à la création d'emploi dans le secteur privé.

En 2019, des financements à hauteur de 64 635 € en AE = CP ont ainsi été alloués à la collectivité.

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = 2 547 898 € CP = 2 639 401 €

L'IFCASS : 2 502 898 € en AE=CP

L'institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS) prépare un public de jeunes ultramarins à la présentation de divers concours, prioritairement orientés vers les métiers de la santé et de l'accompagnement social. Dans ce cadre, il a pour objet d'assurer en priorité la formation de jeunes originaires d'outre-mer résidant dans leur département ou territoire d'origine.

Constitué originellement en groupement d'intérêt public (GIP), l'IFCASS a bénéficié d'une participation du ministère des outre-mer à son fonctionnement à hauteur de 2 502 898 € en AE=CP.

L'accompagnement des politiques pour l'emploi outre-mer : AE = 45 000 € / CP = 136 503 €

Le ministère des outre-mer a apporté un soutien financier à plusieurs collectivités afin de les accompagner dans les politiques pour l'emploi en outre-mer et encourager l'inclusion dans l'emploi durable des ultramarins les plus en difficulté sur le marché du travail :

- un versement annuel de 45 000 € en AE et CP est effectué à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), dans le cadre de la convention de partenariat, afin notamment de permettre à ce groupement d'intérêt public de mener des études d'impact d'insertion professionnelle et de contribuer ainsi à résorber l'illettrisme ;
- un versement de 11 503 € en CP a été attribué au PIA3 à **La Réunion** ;
- une subvention de 30 000 € en CP a été attribuée à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) à la **Nouvelle-Calédonie** en matière de formation professionnelle, conformément à la convention-cadre, signée pour la période 2019-2021 ;
- un versement de 50 000 € en CP a été délégué à l'organisme INTEFP à **Mayotte** pour la formation de partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CATÉGORIE 72 - DOTATION EN FONDS PROPRES

AE = 2 000 000 € CP = 636 118 €

En 2019, l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité a bénéficié d'une dotation en fonds propres affectée à des opérations d'investissement (titre 7 – catégorie 72) en vue du développement et de la modernisation de ses systèmes d'information (applicatif métier SIAM, logiciel de gestion WINM9).

Action 03
Pilotage des politiques des outre-mer

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		2 100 000	**2 100 000**		2 835 517	**2 835 517**
Crédits de paiement		2 100 000	**2 100 000**		2 836 179	**2 836 179**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 100 000	2 770 437	2 100 000	2 771 099
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 100 000	2 770 437	2 100 000	2 771 099
Titre 6 : Dépenses d'intervention		65 080		65 080
Transferts aux autres collectivités		65 080		65 080
Total	**2 100 000**	**2 835 517**	**2 100 000**	**2 836 179**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE : 2 770 437 € CP : 2 771 099 €

Les dépenses courantes des trois entités du ministère des 'outre-mer : cabinet du ministre des outre-mer, délégation interministérielle à l'égalité des chances des français de l'outre-mer (DIECFOM) et direction générale des outre-mer

(DGOM) consistent pour l'essentiel en dépenses de fournitures et matériels de bureau, déplacements, documentation, frais de communication et de représentation, parc automobile, informatique... à l'exception des dépenses d'infrastructures, de réseaux de communication et informatiques ainsi que des dépenses immobilières qui, dans une logique de mutualisation, sont financées sur les crédits du ministère de l'Intérieur.

DÉPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 64 - TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = CP : 65 080 €

La DIECFOM a consacré 65 080 € de subventions à des associations conduisant des actions ayant pour objectif, notamment, de promouvoir l'égalité des ultramarins installés dans l'hexagone, ou de renforcer les liens avec les collectivités d'origine. La délégation interministérielle a organisé plusieurs événements, dont le forum des étudiants des outre-mer permet aux étudiants ultramarins qui viennent d'arriver dans l'Hexagone d'avoir accès à un ensemble d'informations et d'acteurs nécessaires à leur bonne insertion étudiante.

Action 04
Financement de l'économie

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		23 500 000	**23 500 000**		42 010 297	**42 010 297**
Crédits de paiement		23 000 000	**23 000 000**		36 741 854	**36 741 854**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputation, le montant des seuls engagements de l'année 2019 sur l'action 4 s'établit à 44 005 822 € en AE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		155 635		218 316
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		168 650		218 316
Subventions pour charges de service public		-13 015		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	23 500 000	41 854 663	23 000 000	36 523 538
Transferts aux ménages		3 845		3 845
Transferts aux entreprises	21 500 000	40 018 440	21 000 000	34 349 130
Transferts aux collectivités territoriales		19 186		
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	1 813 192	2 000 000	2 170 563
Total	**23 500 000**	**42 010 297**	**23 000 000**	**36 741 854**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATEGORIE 31 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE = CP : 181 000 €

Ces dépenses correspondent à des dépenses de communication dans la perspective des assises économiques de l'outre-mer seront qui seront organisées en juin 2020. Ces assises permettront aux entreprises ultramarines de se rencontrer et d'échanger sur les problématiques commerciales, notamment les sujets d'import-export.

Les autres dépenses de fonctionnement relèvent d'erreurs d'imputation :

- *37 316 € en CP imputés sur la catégorie 31 mais relevant de la catégorie 62 ;*
- *- 13 015 € en AE imputés sur la catégorie 32 mais relevant de la catégorie 62 ;*
- *- 12 350 € en AE imputés sur la catégorie 31 mais relevant de la catégorie 62.*

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 41,9 M€ CP : 36,6 M€

CATEGORIE 62 - TRANSFERT AUX ENTREPRISES

AE : 39,9 M€ CP : 34,8 M€

Abaissement du coût du fret AE : 4 438 273 € CP : 2 370 904 €

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 6 099 823 €.

Initialement mise en place par l'article 24 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 (LODEOM), cette aide spécifique est versée au profit d'entreprises situées dans les **départements d'outre-mer (DOM)**, à **Saint-Barthélemy**, à **Saint-Martin**, à **Saint-Pierre et Miquelon** et à **Wallis-et-Futuna** afin de compenser certains surcoûts de transport liés à l'éloignement géographique de ces territoires ultramarins.

L'aide au fret poursuit trois grands objectifs :

- encourager le développement endogène des collectivités concernées ;
- favoriser la production locale ;
- faire baisser les prix pour les consommateurs.

L'article 71 de la **loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique** a réformé le dispositif. Le décret n° 2017-1476 du 16

octobre 2017 précise les nouvelles modalités d'application de cette aide d'Etat. Il élargit le champ de l'aide au transport des matières premières ou produits entrants dans un cycle de production :

- entre territoires ultramarins concernés ;
- à l'importation d'entrants venant des pays tiers (l'aide vers les pays tiers des produits transformés reste non autorisée) ;
- aux entreprises du secteur des déchets, afin de favoriser la gestion des déchets et le développement de filières de collecte et traitement.

Avec 166 subventions attribuées à 149 entreprises bénéficiaires d'aide au fret, la subvention moyenne s'est établie à 36 746 € (contre 31 571 € en 2018), montant en augmentation de 16 % par rapport à 2018.

Les secteurs d'activité pour lesquels des aides sont attribuées restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. Les subventions versées en 2019 bénéficient toujours majoritairement aux entreprises de l'industrie manufacturière, tant par le nombre d'établissements bénéficiaires du dispositif que par les montants consacrés.

Les autres secteurs bénéficiaires sont, tout comme en 2018 la « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ainsi que les autres activités de services, qui en 2019 ont concerné des associations de recyclage de déchets automobiles en **Guyane**. Ces deux sous-secteurs représentent au total 7,1 % des subventions octroyées. Leur augmentation résulte de l'élargissement du dispositif aux entreprises du secteur des déchets (inéligibles jusqu'au 1er janvier 2018) .

	AE	CP	Nombre de subventions attribuées au regard des AE ouvertes en 2019	Nombre d'entreprises subventionnées au regard des AE ouvertes en 2019
Guadeloupe	1 568 276	1 176 134	55	41
Guyane	1 558 229	4 895	44	43
Martinique	923 060	169 981	24	22
La Réunion	1 779 497	912 319	36	36
Saint-Martin	264 628	101 442	5	5
St-Pierre-et-Miquelon	6 133	6 133	2	2
TOTAL	**6 099 823**	**2 370 904**	**166**	**149**

Pour la seule année 2019, les subventions octroyées aux entreprises de l'industrie manufacturière représentent plus de 86 % des engagements réalisés sur ce dispositif :

	A - Agriculture, sylviculture et pêche	C - Industrie Manufacturière	E : Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	F : Construction	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	S - Autres activités de services		TOTAL
Guadeloupe	0	1 267 435	300 841	0	0			**1 568 276**
Guyane		1 166 187	168 495	14 046		209 500		**1 558 229**
Martinique	28 661	886 924		7 475				**923 060**
La Réunion		1 739 497			40 000			**1 779 497**
St-Martin		200 382	55 075	9 171				**264 628**
St-Pierre et Miquelon		2 288		3 845				**6 133**
TOTAL	**28 661**	**5 262 713**	**524 412**	**34 537**	**40 000**	**209 500**		**6 099 823**
Poids du secteur	**0,5%**	**86,3%**	**8,6%**	**0,6%**	**0,7%**	**3,4%**		**100%**

Ce seul secteur regroupe 13 sous-secteurs dont sont issues les 133 entreprises bénéficiaires pour 2019 :

Focus Industrie manufacturière (AE)			
	NOMBRE D'ENTREPRISES	Poids	Montants subventionnés par sous-secteur
10 - INDUSTRIES ALIMENTAIRES	19	14,3%	623 662
11 - FABRICATON DE BOISSONS	22	16,5%	658 579
16 - TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS ET EN LIEGE A L'EXCEPTION DES MEUBLES	9	6,8%	461 287
17 - INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	4	3,0%	204 775
18 - IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	12	9,0%	246 873
20 - INDUSTRIE CHIMIQUE	10	7,5%	534 980
22 - FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE	6	4,5%	160 447
23 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	3	2,3%	129 546
24 - METALLURGIE	10	7,5%	478 267
25 - FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES A L'EXCEPTION DES MACHINES ET EQUIPEMENTS	34	25,6%	1 677 875
27 : Fabrication d'équipements électriques	1	0,8%	10 855
28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1	0,8%	20 842
33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	2	1,5%	54 724
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	**133**	**100%**	**5 262 712**

Le dispositif Avance+ AE=CP : 7,5 M€

Il s'agit d'un dispositif d'avances de trésorerie par la mobilisation des créances liées aux commandes et marchés publics des grands donneurs d'ordre publics et privés. L'entreprise cède à Bpifrance ses créances et Bpifrance en assure l'avance. Il répond pour partie à la problématique des délais de paiement constatés dans les collectivités locales territoriales ultramarines et plus de 500 entreprises (200 **La Réunion**/**Mayotte** et 360 **Antilles-Guyane**) en sont bénéficiaires.

En métropole, l'entreprise bénéficiaire est dans l'obligation de procéder à un dépôt de garantie à hauteur de 15 % des créances. L'Etat a complété ce dispositif d'un fonds de garantie de 7,5 M€ à Bpifrance permettant de préfinancer la totalité de la créance. L'objectif est de conserver 45 M€ dans la trésorerie des PME ultramarines.

Pour l'année 2019, les DROM représentent 6,8 % du nombre total d'entreprises clientes et 6,4 % des encours alors que la part des DROM dans le PNB national s'établit à 6,2 %.

Le prêt de développement outre-mer (PDOM) AE=CP : 17,5 M€

Lancé en 2017, le prêt de développement outre-mer (PDOM) est désormais étendu aux collectivités du Pacifique, ouvert aux entreprises de moins de trois ans et ses conditions (maturité et différé) ont été améliorées. Il permet de financer le besoin en fonds de roulement des entreprises et intervient en qualité de produit de cofinancement, au côté d'un financement privé (bancaire, apport en capital ou en quasi-fonds propres).

Il est divisé en deux compartiments :

- le prêt à finalité Développement, abondé de 11,5 M€ supplémentaires. Ce prêt sera d'un montant unitaire de 750 K€ avec un encours maximal auprès de Bpifrance d'1 M€. La durée du prêt sera de 2 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 6 à 24 mois ;
- le prêt à finalité Création abondé de 6 M€ supplémentaires. Le prêt sera d'un montant unitaire de 100 K€ avec un encours maximal auprès de Bpifrance de 200 k€. La durée du prêt sera de 2 à 5 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 6 à 24 mois.

Avec une durée qui peut se limiter à deux ans, le PDOM pourra, dans les DROM, permettre de pré-financer le crédit d'impôt pour les investissements productifs. Le coût du financement privé étant plus élevé en Outre-mer qu'en métropole, le taux bonifié du PDOM permet aux entreprises ultra-marines de se financer à un taux moyen similaire à celui observé en métropole.

En fin d'année 2019, les volumes des accords et des décaissements du PDOM atteignent respectivement 29 M€ et 25 M€.

Au cours de l'exercice 2019, une avance sur les prêts de développement outre-mer qui seront octroyés en 2020 a été versée à la Banque publique d'investissement à hauteur de 10 M€ en AE=CP.

Un outil subventionnel pour le développement de l'innovation et de l'investissement AE : 10 M€ CP : 6 M€

L'Etat a apporté 10 M€ en AE et 6 M€ CP afin de décliner une offre spécifique pour l'émergence en outre-mer de projets innovants et environnementaux-compatibles :

- le produit « subvention d'investissement » a pour objectif de financer des investissements et des dépenses liées à l'investissement permettant à l'entreprise de mieux maîtriser ou de diminuer son impact sur l'environnement. Le montant de l'aide sera égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres avec un maximum de 100 K€ (200 K€, en cas exceptionnel), et en respect du plafond d'aide *de minimis*. Un cofinancement devra être recherché et Bpifrance, à la demande du ministère des outre-mer, veillera à ce que les dossiers sélectionnés s'inscrivent dans la trajectoire 5.0 ;
- le produit « subvention d'innovation » a pour objectif de financer les besoins des sociétés innovantes des départements des outre-mer en matière d'industrialisation et de déploiement de leurs projets de R&D. Il s'adresse aux PME innovantes. Le montant de l'aide peut couvrir jusqu'à 75 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite du respect des plafonds d'aide autorisés par bénéficiaire au titre du règlement *de minimis* (maximum 200 K€ cumulés d'aides relevant du régime de minimis sur les 3 derniers exercices fiscaux) et pour un maximum de 100 K€ (200 K€ en cas exceptionnel).

Pour les deux produits, l'ensemble du processus de sélection des dossiers sera sous la responsabilité de Bpifrance. Les deux subventions peuvent se cumuler pour financer un même projet, à la condition que les assiettes de dépenses qu'elles couvrent soient différentes.

Convention avec Business France : AE : 775 000 € CP : 1 005 720 €

Le ministère des outre-mer a également poursuivi le soutien des entreprises ultramarines via la convention passée avec Business France sur la période 2018-2020. 775 000 € ont ainsi été engagés à ce titre, et 1 M€ ont été décaissés.

Aides diverses aux entreprises : - 268 595 € en AE et 386 914 € en CP

CATÉGORIE 64 - TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 1,95 M€ CP : 1,76 M€

Le soutien au micro-crédit en Guyane, à Saint-Martin, à Mayotte et en Polynésie française.

Une subvention de 1,8 M€ a été accordée, dont 1,62 M€ a été versé en 2019, à l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour financer les besoins de fonctionnement de son programme triennal à **Mayotte**, en **Guyane**, à **Saint-Martin** et en **Polynésie française**. Ce programme vise dans ces territoires la formation de 300 nouveaux porteurs de projet, l'augmentation du nombre d'entrepreneurs financés de 3 047 à 5 972 par an, l'augmentation de 30 % de l'encours de microcrédit de 26 M€ à 34 M€ et la formation de 300 porteurs de projets au travers du programme « je deviens entrepreneur ». Au 4 décembre 2019, les emplois nécessaires au déploiement du programme triennal ont été recrutés par l'association et 6 nouvelles antennes (sur les 7 prévues) ont été ouvertes. Sur la période de validité de la convention, 2 540 microcrédits ont été accordés.

De plus, 150 000 € ont été attribués à France Active, dont 135 000 € ont été versés en 2019, pour financer les besoins de fonctionnement de son programme de développement de son action sur les territoires ultra marins non encore couverts aujourd'hui, soit **Mayotte**, **Guadeloupe** et **Guyane**. Le coût de cette opération comprend les ressources humaines à mobiliser, les missions d'appui conseil par un prestataire externe, les missions de la tête de réseau France Active en outre-mer et les déplacements des associations territoriales en métropole. Dans chacun de ces territoires, les études de faisabilité et le déploiement des actions de France Active sont en-cours.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	**0**	**0**	**0**	**205 655**
Transferts	0	0	0	205 655
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	**34 740 000**	**35 102 000**	**31 106 878**	**26 037 974**
Subventions pour charges de service public	7 200 000	7 200 000	7 043 599	7 074 183
Dotations en fonds propres	2 300 000	1 900 000	1 516 400	152 518
Transferts	25 240 000	26 002 000	22 546 879	18 811 273
Business France (P134)	**0**	**0**	**775 000**	**1 005 720**
Transferts	0	0	775 000	1 005 720
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**0**	**11 503**
Transferts	0	0	0	11 503
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	**0**	**0**	**0**	**27 000**
Transferts	0	0	0	27 000
Total	**34 740 000**	**35 102 000**	**31 881 878**	**27 287 852**
Total des subventions pour charges de service public	7 200 000	7 200 000	7 043 599	7 074 183
Total des dotations en fonds propres	2 300 000	1 900 000	1 516 400	152 518
Total des transferts	25 240 000	26 002 000	23 321 879	20 061 151

Le programme 138 « Emploi outre-mer » vise parmi ses objectifs principaux à soutenir la politique de l'emploi outre-mer, au profit des publics les plus éloignés de l'emploi (améliorer le taux d'emploi, favoriser l'accompagnement, l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques d'insertion et/ou de maintien sur le marché du travail ou tout simplement de mobilité). Dans un contexte économique plus favorable, l'action du ministère des outre-mer en matière de politique de l'emploi tend à soutenir financièrement les organismes ou dispositifs qui intègrent les différentes dimensions de l'accompagnement, de la formation, de l'expérience professionnelle et de la mobilité. A ce titre, les principaux opérateurs financés par le programme 138 sont :

- **LADOM**, l'opérateur de la mission Outre-mer (cf. partie « Opérateur ») ;
- **Business France** a bénéficié de financements au titre de l'action n°4 « Financement de l'économie » ;
- **Campus France**, **les Universités** et l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle **(INTEFP)** ont bénéficié de financement au titre des actions de formation financées sur l'action n°2 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité		127	17	8	0	8
	0	*127*	*15*	*15*	*0*	*8*
	0	127	12	12	0	6

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Total		**127**	**17**	**8**	**0**	**8**
	0	***127***	***15***	***15***	***0***	***8***
	0	**127**	**12**	**12**	**0**	**6**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

En 2019, le nombre d'emplois sous-plafond rémunérés par l'opérateur s'est élevé à 126,7 ETPT. L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité a ainsi respecté son plafond d'emplois inscrit en loi de finances initiale pour 2019.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	127	127
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	**0**	**0**
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	**127**	**127**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

LADOM - L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Devenue un Établissement Public Administratif (EPA) depuis le 1er janvier 2016, LADOM est placée sous la tutelle conjointe du ministère des outre-mer et du ministère de l'action et des comptes publics et bénéficie également du soutien financier de l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE) et du soutien des collectivités territoriales d'outre-mer (collectivités territoriales, conseils régionaux et conseil départemental pour Mayotte).

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des nombreuses transformations de l'Agence en termes d'organisations, de comptabilité et de finances publiques, de systèmes informatiques et de ressources humaines visant à assurer la soutenabilité financière de l'établissement ainsi que la modernisation et la refonte de son projet social, en vue d'un rapprochement éventuel avec Pôle Emploi.

1) La sécurité juridique

L'Agence poursuit la mise en oeuvre des procédures internes d'application de la réglementation sur les achats en fonction des types de marchés et des seuils réglementaires. Par ailleurs, dans le cadre des opérations financées par les départements d'outre-mer, LADOM a poursuivi la démarche de conventionnement avec les collectivités territoriales. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'ensemble des conventions avec les collectivités territoriales a été justifié et a donné lieu à l'émission de titres de recettes.

2) La qualité comptable

Le solde de trésorerie au 31/12/2019 s'est établi à 15 897 468 €, soit une diminution de 8 184 789 € sur l'exercice. Il est à noter que jusqu'au mois de mai, les opérations pour compte de tiers et les opérations budgétaires ont été financées par le disponible en trésorerie, notamment grâce à une meilleure mobilisation des recettes du Fonds social européen auxquels l'établissement est éligible. En effet, depuis 2016, LADOM s'est attachée à améliorer, en collaboration avec les services gestionnaires de l'Etat et des collectivités concernées, les modalités de préparation, d'archivage et de contrôle des dossiers financés par le FSE, ce qui a conduit à accélérer les délais de paiement.

Parallèlement, l'Agence a mené une campagne importante d'apurement des dettes antérieures à 2019 et de régularisations des avances allouées à l'Agence de service et de paiements (ASP), en charge, dans le cadre d'une convention de mandat, de la rémunération des stagiaires, du versement de l'aide complémentaire à la Mobilité (ACM) et du paiement des organismes de formation. De fait, l'ensemble des dettes fournisseurs cumulées auprès de la société AMEX, des compagnies aériennes, des agences de voyages ainsi que la régularisation des écritures comptables ASP, au titre des opérations de 2017 et 2018, sera finalisée d'ici la fin du premier semestre 2020.

Le prestataire « Ernst & Young », chargé en 2019 de procéder au diagnostic et d'établir **une cartographie des risques budgétaires et comptables** devrait produire un plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle interne budgétaire et comptable au premier semestre 2020. Ce plan d'actions doit permettre à LADOM, d'assurer dans de bonnes conditions, l'harmonisation des procédures, le compte-rendu sur les directives de contrôle interne et le suivi des outils de gestion.

3) La gestion des aides du fonds de continuité territoriale et des dispositifs de formation professionnelle en mobilité

L'Agence a également réalisé des activités relevant des missions nationales de service public directement confiées par l'État et qui s'articulent autour des piliers suivants :

- favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, véritable fléau qui frappe localement les jeunes ;
- contribuer à la politique de continuité territoriale qui repose sur les principes d'égalité des droits, de solidarité nationale et d'unité de la République par le financement du transport aérien en faveur de la mobilité des ultramarins: étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence, résidents/grand public souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles.

Une subvention globale de 61,3 M€ en autorisations d'engagement et 61,6 M€ en crédits de paiement, répartie entre les deux programmes 123 « Conditions de vie outre-mer » et 138 « Emploi outre-mer » de la mission Outre-mer était prévue en LFI 2019 pour financer ces missions.

Au final, l'Etat a versé en 2019 **54,1 M€ en autorisations d'engagement et 49 M€ en crédits de paiement**.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P138 – Emploi outre-mer	**29 775**	**29 607**	**34 740**	**35 102**	**31 107**	**26 038**
Subventions pour charges de service public	7 375	7 375	7 200	7 200	7 044	7 074
Dotations en fonds propres			2 300	1 900	1 516	153
Transferts	22 400	22 232	25 240	26 002	22 547	18 811
P123 – Conditions de vie outre-mer	**23 161**	**23 161**	**26 560**	**26 560**	**19 419**	**22 958**
Transferts	23 161	23 161	26 560	26 560	19 419	22 958
Total	**52 936**	**52 768**	**61 300**	**61 662**	**50 526**	**48 996**

L'Agence de l'outre-mer pour la Mobilité (LADOM) est financée par les deux programmes de la mission Outre-mer (action 3 du programme 123 et action 2 du programme 138). Les écarts entre les montants inscrits en LFI 2019 et la consommation 2019 sur ces dispositifs proviennent :

Pour le programme 138 :

***1) sur le périmètre de la subvention pour charges de service public* :**

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'erreurs d'imputation / écritures comptables lors de la saisie dans Chorus.

Le montant de la SCSP pour l'exercice 2019 s'est ainsi élevé à **7 074 183,20** € en AE=CP.

2) sur le périmètre de la dotation en fonds propres :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'erreurs d'imputation / écritures comptables lors de la saisie dans Chorus ;

- d'arbitrages opérés en gestion par le Responsable de programme ;
- d'une évolution de la stratégie de l'Agence, à la suite du rapport de la Cour des comptes de janvier 2019 portant sur les années 2011 à 2018. LADOM a ainsi privilégié l'évolution et le développement de son système informatique « métiers » SIAM au lieu d'un remplacement de l'applicatif jugé plus onéreux financièrement.

En 2019, l'engagement a porté sur une somme de **2 000 000 €** et le mandatement à **636 118 €**.

3) sur le périmètre des dispositifs de formation professionnelle en mobilité (PMFP) :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une réduction de **4 564 903 € en CP,** correspondant à des mesures d'apurement des exercices 2017 et 2018 ;
- d'une diminution de **1 500 000 € en AE et 1 409 904 € en CP,** correspondant à la mise en œuvre de la circulaire 2B2O-18-3117 du 9 juillet 2018 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019, à savoir l'ajustement des versements des financements Etat au regard de la situation globale de trésorerie de l'Agence.

Le montant des financements accordé par le ministère des outre-mer au titre des dispositifs PMFP en 2019 a atteint **22 063 279 € en AE et 18 327 673 € en CP**.

<u>Pour le programme 123 :</u>

1) sur le périmètre des dispositifs du fonds de continuité territoriale :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une réfaction de **1 093 824 €** en AE=CP, pour tenir compte du solde positif de trésorerie inscrit au bilan de LADOM avant 2015 sur les dispositifs d'aides à la continuité territoriale ;
- d'une réduction de **16 648 €** en AE=CP relative à des mesures d'apurement des exercices 2017 et 2018 (trop versé) ;
- d'une diminution de **581 370 €** en AE=CP**,** correspondant à la mise en œuvre de la circulaire 2B2O-18-3117 du 9 juillet relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019, à savoir l'ajustement des versements des financements Etat au regard de la situation globale de trésorerie de l'Agence ;
- de la clôture d'engagements devenus sans objet. Les chiffres d'exécution présentés dans le tableau ci-dessus intègrent ainsi ces retraits (REJB) qui représentent une consommation négative imputée à la dépense réelle 2019, et minorent la consommation des crédits sur l'exercice.

Une fois pris en compte l'ensemble de ces effets, les crédits d'intervention alloués par le ministère des outre-mer, au titre des aides du Fonds de continuité territoriale, se sont élevés à **22 958 370 €** en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	8 733	8 325	Subventions de l'État	37 562	35 798
dont charges de pensions civiles	*124*	*97*	*– subventions pour charges de service public*	*7 074*	*7 074*
			– crédits d'intervention(transfert)	*30 488*	*28 724*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 298	7 032	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	32 882	35 267	Autres subventions	11 308	23 397
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)			Autres produits	200	1 931
dont dotations aux amortissements et provisions			*dont reprises aux amortissements et provisions*		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**46 913**	**50 624**	**Total des produits**	**49 070**	**61 126**
Résultat : bénéfice	2 157	10 502	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	49 070	61 126	Total : équilibre du CR	49 070	61 126

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 157	10 502
Investissements	1 838	606	Financement de l'actif par l'État	1 838	636
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	200	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**1 838**	**606**	**Total des ressources**	**4 195**	**11 138**
Augmentation du fonds de roulement	2 357	10 531	Diminution du fonds de roulement		

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

La capacité d'autofinancement (CAF) de l'Agence qui représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité de l'établissement, s'élève au 31 décembre 2019, à **9 178 626 €.**

Cette CAF est calculée à partir du résultat prévisionnel de l'exercice, soit 10 501 810 € et correspond à la différence entre les produits encaissables (10 501 810 € + 2 459 398 €) et les charges décaissables (3 378 864 € + 403 718 €) non indiqués dans les tableaux ci-dessus.

Elle traduit ainsi l'amélioration et la capacité de l'établissement à financer ses besoins durables pour l'acquisition éventuelle d'immobilisations.

Tableau capacité d'autofinancement

	Montants exécutés 2018	Montants Budget 2019 (BR 2 voté au CA du 28 Juin 2019)	Montants exécutés 2019
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	5 629 451	2 157 094	10 501 810
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 002 218	780 000	2 459 398
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 4 445 715	- 500 000	- 3 378 864
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-	
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		- 1 837 518	- 403 718
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	**2 185 954**	**599 576**	**9 178 626**

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 733	8 733	8 341	8 341
Fonctionnement	4 496	4 833	4 508	3 808
Intervention	34 087	59 450	29 828	53 298
Investissement	4 181	1 838	800	582
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**51 498**	**74 854**	**43 477**	**66 028**
Dépenses de pensions civiles globales	124	124	97	97

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**58 762**	**43 720**
Subvention pour charges de service public	7 074	7 074
Autres financements de l'État	30 488	23 103
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	21 000	13 328
Recettes propres	200	214
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**58 762**	**43 720**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**16 092**	**22 308**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Charges de personnel	*8 733* 8 341	*422* 389	*422* 389	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***9 155*** **8 730**	***9 155*** **8 730**
Formation professionnelle	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*34 087* 29 828	*59 450* 53 298	*0* 0	*0* *0*	***34 087*** **29 828**	***59 450*** **53 298**
Frais généraux	*0* 0	*4 074* 4 119	*4 411* 3 419	*0* 0	*0* 0	*4 181* 800	*1 838* *582*	***8 255*** **4 919**	***6 248*** **4 001**
Total	***8 733*** **8 341**	***4 496*** **4 508**	***4 833*** **3 808**	***34 087*** **29 828**	***59 450*** **53 298**	***4 181*** **800**	***1 838*** ***582***	***51 498*** **43 477**	***74 854*** **66 028**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**16 092**	**22 308**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	26 829	26 249
Autres décaissements non budgétaires	3 289	4 476
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**46 209**	**53 033**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**46 209**	**53 033**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 108	18 819
Autres encaissements non budgétaires	26 658	26 029
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**45 766**	**44 848**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**443**	**8 185**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	443	8 185
Total des financements	**46 209**	**53 033**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**144**	**142**	**139**
– sous plafond	127	127	127
– hors plafond	17	15	12
dont contrats aidés	*8*	*15*	*12*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**8**	**6**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		8	6

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En loi de finances initiale 2019, le plafond des autorisations d'emplois de LADOM s'est établi à 127 ETPT. Au 31 décembre 2019, le plafond d'emplois de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité s'est élevé à 126,7 ETPT sous plafond et 11,9 ETPT hors plafond, exclusivement composés de contrats aidés, confirmant ainsi une amélioration de l'établissement dans la maîtrise de son plafond d'emplois. En outre, il a été constaté une baisse de la dépense de masse salariale : 8,72 M€ ont ainsi été consommés au lieu de 8,94 M€, réalisés lors de l'exercice précédent.

Enfin, LADOM a limité le recours à l'intérim, même si l'activité 2019 d'apurement des exercices antérieurs a nécessité de faire appel à ce type d'emploi.

Répartition des effectifs au sein de l'Agence :

	2018		2019		ECART VS 2018	
	ETPT	masse salariale (en K€)	ETPT	masse salariale (en K€)	ETPT	masse salariale (en K€)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1+2+3)	127,4	8 567,1	126,7	8 213,9	- 0,8	-353,3
1 - TITULAIRES État	3,1	520,4	2,0	358,3	- 1,1	- 162,1
2 - NON TITULAIRES	124,3	8 046,7	124,7	7 855,6	0,4	- 191,2
* Non titulaires de droit public	72,1	4 239,4	74,2	4 377,5	2,1	138,1
. Contractuels sous statut :						
BCDI	*62,3*	*3 581,9*	*60,5*	*3 459,4*	*- 1,9*	*- 122,5*
BCDD	*9,8*	*657,5*	*11,4*	*654,5*	*1,6*	*- 2,9*
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)			*2,4*	*263,6*	*2,4*	*263,6*
* Non titulaires de droit privé	52,2	3 807,4	50,5	3 478,1	- 1,7	- 329,3
- en fonction dans l'organisme :						
BCDI	*52,2*	*3 758,0*	*50,5*	*3 441,5*	*- 1,7*	*- 316,5*
BCDD		*49,4*		*36,6*		*- 12,8*
3 - CONTRATS AIDES - EMPLOIS HORS PLAFOND (*)	8,0	376,0	11,9	515,7	3,9	139,7
TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	135,5	8 943,1	138,6	8 729,5	3,1	-213,6
(*) Volontariat Service Civique (VSC) uniquement en Masse Salariale	*8,6*	*114,0*	*11,0*	*154,7*	*2,4*	*40,7*
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES (**)	*8,0*		*7,2*		*- 0,8*	

*** Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur*